

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025



SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 2025 | 4 |
| | Préambule | 4 |
| 1.1 | Résultats du premier semestre 2025 données ajustées | 7 |
| 1.2 | Commentaires sur l'activité | 8 |
| 1.3 | Résultats du premier semestre 2025 en données consolidées | 9 |
| 1.4 | Structure bilantielle et trésorerie | 11 |
| 1.5 | Couverture de change | 12 |
| 1.6 | Revue du portefeuille d'actifs | 12 |
| 1.7 | Perspectives pour l'année 2025 | 13 |
| 1.8 | Transactions avec les parties liées | 13 |
| 1.9 | Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de safran | 13 |
| 2 | COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE | 14 |
| | Compte de résultat semestriel consolidé | 14 |
| | État du résultat global | 15 |
| | État de la situation financière consolidée | 16 |
| | Variation des capitaux propres | 17 |
| | Tableau des flux de trésorerie consolidés | 18 |
| | Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe | 19 |
| 3 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 57 |
| | Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle | 57 |
| 4 | GOVERNEMENT D'ENTREPRISE | 58 |
| | Assemblée générale du 22 mai 2025 – Versement d'un dividende de 2,90 euros par action | 58 |
| | Composition du Conseil d'administration et de ses comités permanents | 58 |
| 3 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE | 3 |

« Les prévisions et informations de nature prospective présentées dans le présent document sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un ou plusieurs risques décrits dans le document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats, ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses prévisions et informations de nature prospective. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions et informations de nature prospective présentées dans le présent document ».



Le Rapport Financier Semestriel peut être consulté et téléchargé sur le site www.safran-group.com

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE



« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 31 juillet 2025

Le Directeur Général,

Olivier Andriès

1

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 2025

PRÉAMBULE

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en complément de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 de Sagem SA et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés ;
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IFRS 9 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. 3.1 note 2.1.2 du document d'enregistrement universel 2024).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du Groupe est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. À compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter :

- les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels, reconnus ou réévalués lors de la transaction, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe et les effets de revalorisation des stocks, ainsi que
- le produit de réévaluation d'une participation antérieurement détenue dans une activité en cas d'acquisition par étapes ou d'apport à une co-entreprise ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi, le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours couvert, ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées, et
 - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures est neutralisée.

Les variations d'impôts différés résultant de ces éléments sont aussi ajustées.

TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat du premier semestre 2025 est présentée ci-dessous :

| (en millions d'euros) | Données consolidées 30.06.2025 | Couvertures de change | | Regroupements d'entreprises | | Données ajustées 30.06.2025 |
|---|--------------------------------|---|---|---|---|-----------------------------|
| | | Revalorisation du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | Différés des résultats sur couvertures ⁽²⁾ | Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma ⁽³⁾ | Effet des autres regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾ | |
| Chiffre d'affaires | 14 865 | (96) | - | - | - | 14 769 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | (12 462) | (4) | (18) | 12 | 137 | (12 335) |
| Quote-part dans le résultat net des co-entreprises | 65 | - | - | - | 11 | 76 |
| Résultat opérationnel courant | 2 468 | (100) | (18) | 12 | 148 | 2 510 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | (37) | - | - | - | - | (37) |
| Résultat opérationnel | 2 431 | (100) | (18) | 12 | 148 | 2 473 |
| Coût de la dette nette | 77 | - | - | - | - | 77 |
| Résultat financier lié au change | 4 628 | 100 | (4 808) | - | - | (80) |
| Autres produits et charges financiers | 35 | - | - | - | - | 35 |
| Résultat financier | 4 740 | 100 | (4 808) | - | - | 32 |
| Produit (Charge) d'impôts | (2 059) | - | 1 245 | (3) | (34) | (851) |
| Résultat net | 5 112 | - | (3 581) | 9 | 114 | 1 654 |
| Résultat attribuable aux intérêts minoritaires | (67) | - | - | - | - | (67) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 5 045 | - | (3 581) | 9 | 114 | 1 587 |

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des impacts des couvertures dénouées affectées aux flux comptabilisés en résultat.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures pour (4 808) millions d'euros hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour (18) millions d'euros au 30 juin 2025.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem SA/Snecma.

(4) Annulation des effets de revalorisation des actifs lors de l'acquisition de Zodiac Aerospace pour 89 millions d'euros hors impôts différés et annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

Il est rappelé que les états financiers consolidés semestriels condensés font l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats « chiffre d'affaires » et « résultat opérationnel » fournis en données ajustées dans la note 4 « Informations sectorielles et informations en données ajustées ».

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 4 « Informations sectorielles et informations en données ajustées », font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Sur le premier semestre 2024 l'incidence de ces ajustements était la suivante :

| | Couvertures de change | | | Regroupements d'entreprises | | Données ajustées 30.06.2024 |
|---|--------------------------------|---|---|---|---|-----------------------------|
| | Données consolidées 30.06.2024 | Revalorisation du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | Différés des résultats sur couvertures ⁽²⁾ | Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma ⁽³⁾ | Effet des autres regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾ | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 13 204 | (157) | - | - | - | 13 047 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | (11 287) | (4) | 1 | 21 | 134 | (11 135) |
| Quote-part dans le résultat net des co-entreprises | 51 | - | - | - | 11 | 62 |
| Résultat opérationnel courant | 1 968 | (161) | 1 | 21 | 145 | 1 974 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | (24) | - | - | - | - | (24) |
| Résultat opérationnel | 1 944 | (161) | 1 | 21 | 145 | 1 950 |
| Coût de la dette nette | 84 | - | - | - | - | 84 |
| Résultat financier lié au change | (1 961) | 161 | 1 681 | - | - | (119) |
| Autres produits et charges financiers | 1 | - | - | - | - | 1 |
| Résultat financier | (1 876) | 161 | 1 681 | - | - | (34) |
| Produit (Charge) d'impôts | 38 | - | (434) | (5) | (34) | (435) |
| Résultat net | 106 | - | 1 248 | 16 | 111 | 1 481 |
| Résultat attribuable aux intérêts minoritaires | (49) | - | - | - | - | (49) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 57 | - | 1 248 | 16 | 111 | 1 432 |

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des impacts des couvertures dénouées affectées aux flux comptabilisés en résultat.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures pour 1 681 millions d'euros hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 1 million d'euros au 30 juin 2024.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem SA/Snecma.

(4) Annulation des effets de revalorisation des actifs lors de l'acquisition de Zodiac Aerospace pour 91 millions d'euros hors impôts différés et annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

1.1 RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025 DONNÉES AJUSTÉES

Toutes les données chiffrées relatives au compte de résultat de la période et commentées aux paragraphes 1.1 et 1.2 sont exprimées en données ajustées, sauf mention contraire. Les commentaires relatifs aux comptes consolidés semestriels sont disponibles au paragraphe 1.3 du présent document.

COMPTE DE RÉSULTAT SEMESTRIEL AJUSTÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | 30.06.2024 Données ajustées | 30.06.2025 Données ajustées |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 13 047 | 14 769 |
| Autres produits | 208 | 210 |
| Produits des activités ordinaires | 13 255 | 14 979 |
| Production stockée | 871 | 761 |
| Production immobilisée | 235 | 245 |
| Consommations de l'exercice | (7 819) | (8 325) |
| Frais de personnel | (3 939) | (4 333) |
| Impôts et taxes | (194) | (239) |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions | (614) | (521) |
| Dépréciations d'actifs | 57 | (145) |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 60 | 12 |
| Quote-part dans le résultat net des co-entreprises | 62 | 76 |
| Résultat opérationnel courant | 1 974 | 2 510 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | (24) | (37) |
| Résultat opérationnel | 1 950 | 2 473 |
| Coût de la dette nette | 84 | 77 |
| Résultat financier lié au change | (119) | (80) |
| Autres produits et charges financiers | 1 | 35 |
| Résultat financier | (34) | 32 |
| Résultat avant impôts | 1 916 | 2 505 |
| Produit (Charge) d'impôts | (435) | (851) |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 1 481 | 1 654 |
| Attribuable : | | |
| ■ aux propriétaires de la société mère | 1 432 | 1 587 |
| ■ aux participations ne donnant pas le contrôle | 49 | 67 |
| Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère <i>(en euros)</i> | | |
| Résultat par action de base : bénéfice/(perte) | 3,37 | 3,80 |
| Résultat par action dilué : bénéfice/(perte) | 3,27 | 3,80 |

1.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

Chiffres clés du premier semestre 2025

Chiffre d'affaires ajusté par activité

| Chiffre d'affaires ajusté par activité (en millions d'euros) | S1 2024 | S1 2025 | % variation | % variation de périmètre | % variation taux de change | % variation organique |
|---|---------------|---------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Propulsion | 6 461 | 7 541 | + 16,7 % | + 0,8 % | - 1,0 % | + 16,9 % |
| Équipements & Défense | 5 170 | 5 609 | + 8,5 % | + 1,2 % | - 0,7 % | + 8,0 % |
| Aircraft Interiors | 1 411 | 1 616 | + 14,5 % | - | - 1,0 % | + 15,5 % |
| Holding & autres | 5 | 3 | - 31,0 % | - | - | - 31,0 % |
| TOTAL GROUPE | 13 047 | 14 769 | + 13,2 % | + 0,9 % | - 0,9 % | + 13,2 % |

Résultat opérationnel courant ajusté par activité

| Résultat opérationnel courant par activité (en millions d'euros) | S1 2024 | S1 2025 | % variation |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Propulsion | 1 285 | 1 758 | 36,8 % |
| % du chiffre d'affaires | 19,9 % | 23,3 % | |
| Équipements & Défense | 657 | 703 | 7,0 % |
| % du chiffre d'affaires | 12,7 % | 12,5 % | |
| Aircraft Interiors | 10 | 27 | 170,0 % |
| % du chiffre d'affaires | 0,7 % | 1,7 % | |
| Holding & autres | 22 | 22 | - |
| TOTAL GROUPE | 1 974 | 2 510 | 27,2 % |
| % du chiffre d'affaires | 15,1 % | 17,0 % | |

Chiffre d'affaires ajusté par trimestre

| Chiffre d'affaires 2025 par trimestre (en millions d'euros) | T1 2025 | T2 2025 | S1 2025 |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Propulsion | 3 684 | 3 857 | 7 541 |
| Équipements & Défense | 2 783 | 2 826 | 5 609 |
| Aircraft Interiors | 788 | 828 | 1 616 |
| Holding & autres | 2 | 2 | 4 |
| TOTAL GROUPE | 7 257 | 7 512 | 14 769 |

Commentaires par secteurs d'activité

Propulsion

Le chiffre d'affaires de la **Propulsion** a progressé de 16,9 % (sur une base organique), porté par une hausse de 21,3 % des activités de services et de 9,7 % des activités de première monte.

La dynamique positive observée au 1^{er} trimestre s'est poursuivie tout au long du semestre, avec une hausse de 21,6 % des Pièces de rechange pour moteurs civils sur la période (en \$), principalement grâce au moteur CFM56, ainsi qu'à une contribution positive des moteurs de forte puissance et du LEAP. Les Services pour moteurs civils (en \$) ont progressé de 21,1 %, portés par les contrats à l'heure de vol pour le LEAP.

Les livraisons de moteurs LEAP ont atteint 729 unités contre 664 au 1^{er} semestre 2024 soit une hausse de 10 %, reflétant l'amélioration de la performance de livraison (2^e trimestre 2025 en hausse de 29 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025 et de 38 % par rapport au 2^e trimestre 2024).

Le chiffre d'affaires des moteurs militaires est en hausse par rapport au 1^{er} semestre 2024, grâce aux pièces de rechange, aux services et à un mix client favorable. Enfin, la croissance du chiffre d'affaires des moteurs d'hélicoptères a été tirée par un niveau de services plus élevé.

Le résultat opérationnel courant de la **Propulsion** atteint 1 758 M€, en hausse de +37 % (+36 % en organique). La marge opérationnelle représente 23,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de 3,4 pts. Elle a bénéficié d'une forte activité dans les services pour moteurs civils, tirée par les ventes de pièces de

rechange pour le CFM56, du début de la reconnaissance de la marge sur les contrats à l'heure de vol du LEAP-1A et d'un ratio élevé de moteurs de rechange LEAP.

Les activités pour les moteurs militaires et d'hélicoptères ont également contribué à la performance globale.

Équipements & Défense

Le chiffre d'affaires d'**Équipements & Défense** a progressé de 8,0 % (sur une base organique), porté par les systèmes d'atterrissage et les activités de défense.

Les activités de services enregistrent une hausse de 11,9 %, avec une croissance dans toutes les activités, en particulier les systèmes d'atterrissage (pièces de rechange pour les trains d'atterrissage et services associés), les nacelles, l'avionique et les systèmes électriques.

Le chiffre d'affaires des activités de première monte a augmenté de 5,5 %, tiré par les activités de défense (AASM/ Hammer™, systèmes de Navigation and Timing) et l'augmentation des volumes de trains d'atterrissage (A320neo et 787).

Le résultat opérationnel courant d'**Équipements & Défense** s'établit à 703 M€, en hausse de +7 % (+6 % en organique). À 12,5 % du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle a essentiellement bénéficié de la croissance des services, notamment pour les trains d'atterrissage, les freins carbone et Aerosystems. Ce niveau solide est proche de la marge opérationnelle du 1^{er} semestre 2024, qui incluait un impact non récurrent sur les nacelles.

Aircraft Interiors

Le chiffre d'affaires d'**Aircraft Interiors** a enregistré une croissance solide de 15,5 % (sur une base organique).

Les activités de services s'inscrivent en hausse de 17,3 %, portées en grande partie par l'activité Cabin (pièces de rechange principalement).

La croissance du chiffre d'affaires des activités de première monte (14,4 %) provient principalement de Seats, dont les livraisons de sièges de classe Affaires ont fortement progressé (1 238 unités au 1^{er} semestre 2025, contre 750 au 1^{er} semestre 2024). Les livraisons de produits Cabin (galeries, inserts, etc.) ont également augmenté dans une moindre mesure.

L'activité **Aircraft Interiors** atteint un résultat opérationnel courant positif de 27 M€ (contre 10 M€ au 1^{er} semestre 2024). La rentabilité d'Aircraft Interiors a été portée par une activité soutenue des services qui ont bénéficié de l'augmentation du trafic aérien long-courrier, notamment chez Cabin. Les volumes de la première monte ont également apporté une contribution positive au résultat opérationnel courant, notamment grâce à l'augmentation des livraisons de sièges de classe Affaires et, dans une moindre mesure, des livraisons des produits Cabin et des systèmes de divertissement à bord (IFE).

1.3 RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025 EN DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)

| | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 13 204 | 14 865 |
| Autres produits et charges opérationnels | (11 287) | (12 462) |
| Quote-part dans le résultat net des co-entreprises | 51 | 65 |
| Résultat opérationnel courant | 1 968 | 2 468 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | (24) | (37) |
| Résultat opérationnel | 1 944 | 2 431 |
| Résultat financier | (1 876) | 4 740 |
| Résultat avant impôts | 68 | 7 171 |
| Produit (Charge) d'impôts | 38 | (2 059) |
| Résultat net des activités poursuivies | 106 | 5 112 |
| Résultat des activités cédées et résultat de cession | - | - |
| Résultat attribuable aux intérêts minoritaires | (49) | (67) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 57 | 5 045 |

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 14 865 millions d'euros pour le premier semestre 2025 à comparer à 13 204 millions d'euros pour le premier semestre 2024.

Il est rappelé que le passage entre le chiffre d'affaires ajusté et le chiffre d'affaires consolidé s'explique par la prise en compte des couvertures de change. Au 30 juin 2025, la neutralisation de l'impact des couvertures de change a eu pour effet de majorer le chiffre d'affaires consolidé par rapport au chiffre d'affaires ajusté à hauteur de 96 millions d'euros et de 157 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le chiffre d'affaires net des achats en devises est ainsi valorisé au cours couvert (ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des impacts des couvertures dénouées affectées aux flux comptabilisés en résultat.

L'évolution de l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires est liée à l'évolution de l'écart entre les cours de change moyens et les cours couverts effectivement obtenus sur la période sur la partie des flux nets en devises couverts par le Groupe. À titre d'exemple, sur la parité euro/dollar US, le cours couvert appliqué est de 1,12 contre un cours moyen sur le semestre de 1,0932, ce qui explique que l'annulation de la prise en compte de la couverture contribue à présenter un chiffre d'affaires consolidé supérieur au chiffre d'affaires en données ajustées.

L'évolution du chiffre d'affaires de chaque secteur opérationnel, est commentée ci-dessus (cf. § 1.1 et 1.2).

Résultat opérationnel courant consolidé

Le résultat opérationnel courant s'élève à 2 468 millions d'euros pour le premier semestre 2025 contre 1 968 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Il diffère du résultat opérationnel courant ajusté qui s'établit à 2 510 millions d'euros du fait qu'il intègre notamment :

- une charge d'amortissement des actifs incorporels valorisés lors de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises d'un montant de (160) millions d'euros (contre une charge de (166) millions au premier semestre 2024) ;

- 118 millions d'euros d'impact positif liés aux opérations de change (contre un impact positif de 160 millions au premier semestre 2024) incluant la revalorisation du chiffre d'affaires de 96 millions d'euros et des « autres produits et charges opérationnels courants » de 4 millions d'euros.

L'évolution du résultat opérationnel courant, hors impact de ces retraitements, est commentée ci-dessus (cf. § 1.1 et 1.2).

Résultat opérationnel consolidé

Le résultat opérationnel s'élève à 2 431 millions d'euros pour le premier semestre 2025 contre 1 944 millions d'euros pour le premier semestre 2024.

Il se compose d'un résultat opérationnel courant de 2 468 millions d'euros (contre 1 968 millions d'euros au premier semestre 2024) et d'autres éléments non courants pour un montant de (37) millions d'euros (contre (24) millions d'euros au premier semestre 2024).

L'évolution du résultat opérationnel, en données ajustées ainsi que la nature des autres éléments non courants, est commentée ci-dessus (cf. § 1.1).

Résultat financier consolidé

Le résultat financier consolidé s'élève à 4 740 millions d'euros pour le premier semestre 2025 à comparer à (1 876) millions d'euros pour le premier semestre 2024.

Il est essentiellement composé de perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change pour 4 808 millions d'euros, de perte ou gain de change pour (271) millions d'euros et d'écart de change net sur les provisions pour 91 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, le gain lié aux dérivés de couverture de change de 4 808 millions d'euros est constitué des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux opérationnels qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures.

La juste valeur du portefeuille reflète la valeur immédiate de liquidation du portefeuille au cours de clôture du semestre (1,1725 dollar US pour 1 euro) à comparer au cours moyen du portefeuille. La variation de cette juste valeur est théorique pour le Groupe car les couvertures de change ont vocation à être dénouées lors des encaissements futurs de dollars.

Produit (Charge) d'impôts

La charge d'impôt au 30 juin 2025 s'élève à (2 059) millions d'euros à comparer à un produit d'impôt de 38 millions d'euros pour le premier semestre 2024.

L'impôt du Groupe (courant et différé) est calculé en utilisant les taux annuels projetés dans chaque juridiction fiscale du Groupe et corrigés des principales différences permanentes.

En France, la loi de finances 2025 publiée le 14 février 2025 a instauré une contribution exceptionnelle temporaire sur les bénéfices des grandes entreprises. La base de cette contribution est constituée par la moyenne de l'impôt courant dû au titre de 2024 et 2025 avant imputation des réductions et crédits d'impôts et des créances fiscales de toute nature. Safran est redevable de cette contribution au taux de 41,2 %.

Safran a reconnu intégralement dans ses comptes la part de cette surtaxe assise sur le résultat 2024 ainsi que la part assise sur le résultat 2025 au 30 juin 2025. Le total de la contribution exceptionnelle enregistrée dans les comptes au 30 juin 2025 est de (261) millions d'euros.

La comptabilisation de cette surtaxe conduit à un taux effectif d'impôt du Groupe à 28,73 % en données consolidées. En revanche, cette contribution étant à ce jour considérée comme temporaire pour l'année 2025, le taux d'impôt retenu pour évaluer les impôts différés pour les entités françaises est maintenu à 25,83 %.

Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé s'élève à 5 112 millions d'euros pour le premier semestre 2025 à comparer à 106 millions d'euros au titre du premier semestre 2024.

1.4 STRUCTURE BILANTIELLE ET TRÉSORERIE

Bilan consolidé

Actif

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|---------------|---------------|
| Écarts d'acquisition | 4 937 | 4 864 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 12 576 | 12 600 |
| Participations dans les co-entreprises et les entreprises associées | 1 894 | 1 861 |
| Droits d'utilisation | 653 | 728 |
| Autres actifs non courants | 3 425 | 1 065 |
| Dérivés actifs | 956 | 1 406 |
| Stocks et en-cours de production | 9 491 | 10 329 |
| Coûts des contrats | 884 | 935 |
| Créances clients et autres débiteurs | 10 572 | 11 621 |
| Actifs sur contrat | 2 503 | 2 743 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 514 | 6 707 |
| Autres actifs courants | 607 | 1 232 |
| TOTAL ACTIF | 55 012 | 56 091 |

Passif

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 10 725 | 13 778 |
| Provisions | 3 008 | 2 831 |
| Dettes soumises à des conditions particulières | 287 | 276 |
| Passifs portant intérêts | 3 788 | 2 411 |
| Dérivés passifs | 8 818 | 4 514 |
| Autres passifs non courants | 922 | 179 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 9 802 | 10 637 |
| Passifs sur contrat | 16 421 | 18 031 |
| Autres passifs courants | 1 241 | 3 434 |
| TOTAL PASSIF | 55 012 | 56 091 |

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)

| | S1 2024 | 2024 | S1 2025 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel courant | 1 968 | 4 186 | 2 468 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | (24) | 6 | (37) |
| Amortissements, provisions et dépréciations (hors financier) | 723 | 1 601 | 817 |
| EBITDA | 2 667 | 5 793 | 3 248 |
| Impôts sur les bénéficiaires et éléments n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie | (307) | (1 067) | (458) |
| Flux de trésorerie opérationnels | 2 360 | 4 726 | 2 790 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (140) | 7 | (168) |
| Investissements corporels | (512) | (1 044) | (525) |
| Investissements incorporels | (93) | (172) | (103) |
| Capitalisation des frais de R&D | (152) | (328) | (160) |
| Cash-flow libre | 1 463 | 3 189 | 1 834 |
| Dividendes versés | (965) | (970) | (1 269) |
| Investissements financiers nets et divers | 23 | (855) | (434) |
| VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE | 521 | 1 364 | 131 |
| Position financière nette – ouverture | 374 | 374 | 1 738 |
| Position financière nette – clôture | 895 | 1 738 | 1 869 |

Cash-flow libre

Le cash-flow libre d'un montant de 1 834 M€ résulte principalement de l'augmentation des flux de trésorerie opérationnels partiellement compensée par une augmentation des dépenses d'investissement de 788 M€ (contre 757 M€ au 1^{er} semestre 2024), notamment en faveur des capacités de

production des activités de MRO et de première monte. L'impact négatif de l'évolution du besoin en fonds de roulement (- 168 M€) reflète principalement l'augmentation des stocks, partiellement compensée par la réception d'acomptes clients (notamment sur le Rafale).

Dettes nettes et financements

Au 30 juin 2025, le bilan de Safran affiche une position de trésorerie nette de 1 869 M€ (contre 1 738 M€ au 31 décembre 2024), résultant d'une forte génération de cash-flow libre en grande partie compensée par le paiement de dividendes (dont 1 216 M€ aux actionnaires de la société mère) et des rachats d'actions à hauteur de 713 M€ en vue de leur annulation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 6 707 M€ (contre 6 514 M€ au 31 décembre 2024).

Le 1^{er} avril 2025, Safran a procédé au remboursement anticipé de ses obligations à option de conversion en actions dont l'échéance initiale était le 1^{er} avril 2028. À ce titre, Safran a livré 3 798 287 actions d'autocontrôle existantes aux porteurs d'obligations ayant exercé leurs droits de conversion (93 % des obligations) et a versé 49 millions d'euros en numéraire. Ce dénouement anticipé a eu un impact positif de 721 millions d'euros sur la dette nette et n'a pas eu d'impact dilutif pour les actionnaires existants.

1.5 COUVERTURE DE CHANGE

En juin 2025, le portefeuille de couvertures de Safran s'élève à 55 Mds\$ (54,1 Mds\$ en mars 2025).

- L'exposition nette de 14 Mds\$ en 2025 a été couverte à 1,12 \$.

- La période de 2026 à 2028 est entièrement couverte avec un cours couvert cible de 1,12 \$, pour une exposition nette annuelle estimée de 14 Mds\$.
- 2029 est partiellement couvert à hauteur de 5 Mds\$ pour une exposition nette estimée à 14 Mds\$.

1.6 REVUE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

Acquisition des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins

Le 21 juillet, Safran a acquis les activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace, systèmes dont la fonction est critique pour les avions commerciaux et militaires, et les hélicoptères. Grâce à cette acquisition, Safran devient un

leader mondial des systèmes d'actionnement et de commande de vol se positionnant de manière optimale pour les programmes aéronautiques de prochaine génération.

Cette activité sera consolidée au sein de Safran Electronics & Defense à compter du 1^{er} août 2025. En 2024, elle a généré un chiffre d'affaires d'environ 1,55 Md\$ ainsi qu'un EBITDA d'environ 130 M\$.

La valeur d'entreprise de l'activité acquise s'élève à 1,8 Md\$. L'acquisition aura un effet relatif sur le bénéficiaire par action de Safran dès la première année et devrait générer environ 50 M\$ de synergies annuelles de coûts avant impôts d'ici 2028.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Safran a simultanément finalisé la cession de ses activités nord-américaines d'actionnement électromécanique ayant réalisé un chiffre d'affaires d'environ 65 M\$ en 2024, au groupe Woodward.

L'impact de ces deux transactions sur le chiffre d'affaires du Groupe est estimé entre 600 et 700 M€ sur les 5 derniers mois de 2025.

1.7 PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

Safran revoit à la hausse ses perspectives pour 2025, à périmètre constant, soit excluant la contribution des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace, ainsi que l'impact potentiel des droits de douane :

- croissance du chiffre d'affaires : **augmentation de 10 % à 12 %** (contre environ 10 % précédemment) ;
- résultat opérationnel courant : **5,0-5,1 Mds€** (contre 4,8-4,9 Mds€ précédemment) ;
- cash-flow libre : **3,4-3,6 Mds€** (contre 3,0-3,2 Mds€ précédemment), dont un impact négatif estimé de 380-400 M€ associé à la surtaxe sur les grandes entreprises, et en fonction du calendrier de paiement de certains acomptes et du rythme de paiement des États clients.

Ces perspectives reposent notamment, mais pas exclusivement, sur les hypothèses suivantes :

- livraisons de moteurs LEAP : entre + 15 % et + 20 % par rapport à 2024 ;
- chiffre d'affaires des Pièces de rechange (en \$) : hausse entre 15 % et 19 % (contre une hausse de 10 % à 13 % précédemment) ;
- chiffre d'affaires des activités de Services (en \$) : hausse entre 15 % et 19 % (contre une hausse de l'ordre de 15 % précédemment) ;
- cours de change spot EUR/USD de 1,10 ;
- taux couvert EUR/USD de 1,12.

Le principal facteur de risque est la capacité de production de la chaîne d'approvisionnement.

1.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les lecteurs sont invités à se référer à la note 8.1 du chapitre 2 du présent rapport, ainsi qu'au § 6.1.4 et au § 7.3.1 du document d'enregistrement universel 2024, déposé auprès de l'Autorité

des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2025, sous le numéro D.25-0189.

1.9 OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES DE SAFRAN

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de Safran à échéance du 1^{er} avril 2028 (OCEANE 2028)

Pour mémoire, Safran a réalisé, le 14 juin 2021, une émission de 4 035 601 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes à échéance du 1^{er} avril 2028 (OCEANE 2028). Le cadre, les modalités, buts et incidence des émissions d'OCEANE 2028 figurent aux § 3.1 notes 6.3.3 et § 6.2.3.2 du document d'enregistrement universel 2024, ainsi qu'au chapitre 2, note 6.2.3 du présent rapport semestriel ; les rapports respectifs du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes afférents aux OCEANE 2028 figurent au § 8.4 du document d'enregistrement universel 2021.

Le 28 février 2025, Safran a annoncé le remboursement anticipé, le 1^{er} avril 2025, de la totalité des OCEANE 2028 encore en circulation à cette date. Les porteurs d'OCEANE 2028 ont conservé la possibilité de demander l'exercice de leur droit de

conversion conformément aux modalités des OCEANE 2028 jusqu'au septième jour de bourse (exclu) précédant la date de remboursement anticipé, soit jusqu'au 20 mars 2025 (inclus).

À la date du remboursement anticipé, sur les 4 035 601 OCEANE 2028 émises, 3 764 425 OCEANE 2028 avaient préalablement été présentées à la conversion et donné lieu à la livraison de 3 798 287 actions existantes. Les 271 176 OCEANE 2028 restant encore en circulation ont fait l'objet d'un remboursement, à leur valeur nominale, soit 180,89 euros par OCEANE 2028, pour un total de 49,1 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, il n'y avait donc plus d'OCEANE 2028 en circulation.

2

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2025 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

COMPTE DE RÉSULTAT SEMESTRIEL CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 5.1 | 13 204 | 14 865 |
| Autres produits | 5.2.1 | 208 | 210 |
| Produits des activités ordinaires | | 13 412 | 15 075 |
| Production stockée | | 867 | 761 |
| Production immobilisée | | 235 | 245 |
| Consommations de l'exercice | 5.2.2 | (7 822) | (8 320) |
| Frais de personnel | 5.2.3 | (3 932) | (4 334) |
| Impôts et taxes | | (194) | (239) |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions | 5.2.4 | (765) | (652) |
| Dépréciations d'actifs | 5.2.5 | 56 | (145) |
| Autres produits et charges opérationnels courants | | 60 | 12 |
| Quote-part dans le résultat net des co-entreprises | 6.1.5 | 51 | 65 |
| Résultat opérationnel courant | | 1 968 | 2 468 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 5.2.6 | (24) | (37) |
| Résultat opérationnel | | 1 944 | 2 431 |
| Coût de la dette nette | | 84 | 77 |
| Résultat financier lié au change | | (1 961) | 4 628 |
| Autres charges et produits financiers | | 1 | 35 |
| Résultat financier | 5.3 | (1 876) | 4 740 |
| Résultat avant impôts | | 68 | 7 171 |
| Produit (Charge) d'impôts | 5.4 | 38 | (2 059) |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | | 106 | 5 112 |
| Attribuable : | | | |
| ■ aux propriétaires de la société mère | | 57 | 5 045 |
| ■ aux participations ne donnant pas le contrôle | | 49 | 67 |
| Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros) | 5.5 | | |
| Résultat par action de base : bénéfice / (perte) | | 0,13 | 12,07 |
| Résultat par action dilué : bénéfice / (perte) | | 0,13 | 12,07 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)

| | Note | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|-------|------------|--------------|
| Résultat net de la période | | 106 | 5 112 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | | |
| Éléments recyclables en résultat net | | 182 | (737) |
| Écarts de conversion | | 155 | (629) |
| Réévaluation des instruments de couverture | | (3) | 12 |
| Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global | | 1 | (3) |
| Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) | 6.1.5 | 29 | (117) |
| Éléments non recyclables en résultat net | | 57 | 24 |
| Écarts actuariels sur engagements retraites et assimilés | | 76 | 33 |
| Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global | | (19) | (9) |
| Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) | | - | - |
| Total des autres éléments du résultat global | | 239 | (713) |
| TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE | | 345 | 4 399 |
| Attribuable : | | | |
| ■ aux propriétaires de la société mère | | 293 | 4 340 |
| ■ aux participations ne donnant pas le contrôle | | 52 | 59 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

| (en millions d'euros) | Note | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Écarts d'acquisition | 6.1.1 | 4 937 | 4 864 |
| Immobilisations incorporelles | 6.1.1 | 7 947 | 7 820 |
| Immobilisations corporelles | 6.1.2 | 4 629 | 4 780 |
| Droits d'utilisation | 6.1.4 | 653 | 728 |
| Actifs financiers non courants | 6.1.6 | 1 073 | 802 |
| Participations comptabilisées par mise en équivalence | 6.1.5 | 1 894 | 1 861 |
| Dérivés actifs non courants | 6.4 | 4 | - |
| Impôts différés actifs | | 2 349 | 263 |
| Autres actifs financiers non courants | | 3 | - |
| Actifs non courants | | 23 489 | 21 118 |
| Actifs financiers courants | 6.1.7 | 243 | 526 |
| Dérivés actifs courants | 6.4 | 952 | 1 406 |
| Stocks et en cours de production | | 9 491 | 10 329 |
| Coûts des contrats | | 884 | 935 |
| Créances clients et autres débiteurs | | 10 572 | 11 621 |
| Actifs sur contrat | | 2 503 | 2 743 |
| Actifs d'impôts exigibles | | 364 | 706 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.4.1 | 6 514 | 6 707 |
| Actifs courants | | 31 523 | 34 973 |
| TOTAL ACTIF | | 55 012 | 56 091 |

PASSIF

| (en millions d'euros) | Note | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Capital émis | 6.2 | 85 | 85 |
| Réserves | 6.2 | 10 758 | 8 092 |
| Résultat de l'exercice | | (667) | 5 045 |
| Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère | | 10 176 | 13 222 |
| Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) | | 549 | 556 |
| Capitaux propres | | 10 725 | 13 778 |
| Provisions | 6.3.1 | 1 835 | 1 972 |
| Dettes soumises à des conditions particulières | 6.4.3 | 287 | 276 |
| Passifs financiers non courants portant intérêts | 6.4.2 | 3 788 | 2 411 |
| Dérivés passifs non courants | 6.4 | 15 | 3 |
| Impôts différés passifs | | 911 | 168 |
| Autres passifs financiers non courants | 6.1.6 | 11 | 11 |
| Passifs non courants | | 6 847 | 4 841 |
| Provisions | 6.3.1 | 1 173 | 859 |
| Passifs financiers courants portant intérêts | 6.4.2 | 988 | 2 427 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 9 802 | 10 637 |
| Passifs sur contrat | | 16 421 | 18 031 |
| Passifs d'impôts exigibles | | 105 | 755 |
| Dérivés passifs courants | 6.4 | 8 803 | 4 511 |
| Autres passifs financiers courants | 6.1.7 | 148 | 252 |
| Passifs courants | | 37 440 | 37 472 |
| TOTAL PASSIF | | 55 012 | 56 091 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en millions d'euros) | Capital émis | Primes d'émission | Titres d'auto-contrôle | Réévaluation des instruments de couverture | Écart de conversion | Autres réserves | Écarts actuariels sur engagements de retraite | Résultat net | Autres | Capitaux propres - Part du Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total Capitaux Propres |
|---|--------------|-------------------|------------------------|--|---------------------|-----------------|---|--------------|---------------------|-----------------------------------|---|------------------------|
| 31.12.2023 | 85 | 4 688 | (1 848) | 1 | 500 | 4 640 | (288) | 3 444 | 355 | 11 577 | 511 | 12 088 |
| Résultat global de la période | - | - | - | (3) | 182 | - | 75 | 57 | (18) ⁽¹⁾ | 293 | 52 | 345 |
| Acquisitions/ cessions de titres d'autocontrôle | - | - | (512) | - | - | (44) | - | - | - | (556) | - | (556) |
| Dividendes | - | - | - | - | - | (911) | - | - | - | (911) | (54) | (965) |
| Livraison de titres d'autocontrôle par conversion OCEANE 2027 | - | - | 1 201 | - | - | (177) | - | - | - | 1 024 | - | 1 024 |
| Engagement de rachat d'actions | - | - | - | - | - | (250) | - | - | - | (250) | - | (250) |
| Autres variations dont affectation de résultat | - | - | - | - | - | 3 444 | - | (3 444) | 41 ⁽²⁾ | 41 | - | 41 |
| 30.06.2024 | 85 | 4 688 | (1 159) | (2) | 682 | 6 702 | (213) | 57 | 378 | 11 218 | 509 | 11 727 |
| Résultat global de la période | - | - | - | (7) | 186 | - | (53) | (724) | 15 | (583) | 45 | (538) |
| Acquisitions/ cessions de titres d'autocontrôle | - | - | 4 | - | - | 252 | - | - | - | 256 | - | 256 |
| Dividendes | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (5) | (5) |
| Augmentation/ Réduction de capital | - | (750) | - | - | - | - | - | - | - | (750) | - | (750) |
| Autres variations dont affectation de résultat | - | - | - | - | - | - | - | - | 35 ⁽²⁾ | 35 | - | 35 |
| 31.12.2024 | 85 | 3 938 | (1 155) | (9) | 868 | 6 954 | (266) | (667) | 428 | 10 176 | 549 | 10 725 |
| Résultat global de la période | - | - | - | 12 | (739) | - | 34 | 5 045 | (12) ⁽¹⁾ | 4 340 | 59 | 4 399 |
| Acquisitions/ cessions de titres d'autocontrôle | - | - | (504) | - | - | (146) | - | - | - | (650) | - | (650) |
| Dividendes | - | - | - | - | - | (1 216) | - | - | - | (1 216) | (52) | (1 268) |
| Livraison de titres d'autocontrôle par conversion OCEANE 2028 | - | - | 630 | - | - | 35 | - | - | - | 665 | - | 665 |
| Engagement de rachat d'actions | - | - | - | - | - | (137) | - | - | - | (137) | - | (137) |
| Augmentation/ Réduction de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres variations dont affectation de résultat | - | - | - | - | - | (667) | - | 667 | 44 ⁽²⁾ | 44 | - | 44 |
| 30.06.2025 | 85 | 3 938 | (1 029) | 3 | 129 | 4 823 | (232) | 5 045 | 460 | 13 222 | 556 | 13 778 |

(1) Les autres éléments du résultat global 2025 (propriétaires de la mère) intègrent des effets impôts de (12) millions d'euros, dont (9) millions d'euros sur les écarts actuariels et (3) millions d'euros sur les écarts de change (en 2024 ces effets représentaient respectivement (19) millions d'euros et 1 million d'euros).

(2) Dont 49 millions d'euros au titre de la charge IFRS 2 nette d'impôt en 2025 (79 millions d'euros en 2024).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | Note | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|--------------------|----------------|----------------|
| I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère | | 57 | 5 045 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | 7.1 | 766 | 705 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus) | 6.1.5 | (37) | (51) |
| Variation de juste valeur des dérivés de change et de taux d'intérêt | 6.4 | 1 680 | (4 785) |
| Résultat de cession d'éléments d'actifs | | (13) | 2 |
| Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle | | 49 | 67 |
| Autres | 7.1 | (142) | 1 807 |
| Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement | | 2 360 | 2 790 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 7.1 | (140) | (168) |
| Total I | | 2 220 | 2 622 |
| II. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Capitalisation des frais de R&D | 6.1.1 | (152) | (160) |
| Décassements nets sur immobilisations incorporelles | | (93) | (103) |
| Décassements nets sur immobilisations corporelles | | (512) | (525) |
| Décassements nets sur acquisitions de titres ou d'activités | 7.2 | (189) | (147) |
| Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités | | 18 | 14 |
| Encaissements/décassements nets sur actifs financiers | | (57) | (87) |
| Autres variations | | - | - |
| Total II | | (985) | (1 008) |
| III. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Variation de capital – propriétaires de la société mère | | - | - |
| Variation de capital – participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle | 6.2.1 - 7.3 | (574) | (707) |
| Remboursement d'emprunts | 7.3 | (744) | (148) |
| Nouveaux emprunts | 6.4.2 | 11 | 14 |
| Variation des avances remboursables | 6.4.3 | (9) | (13) |
| Variation des financements court terme | 6.4.2 - 7.3 | 49 | 756 |
| Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère | 6.2.4 | (911) | (1 216) |
| Dividendes versés – participations ne donnant pas le contrôle | | (54) | (53) |
| Total III | | (2 232) | (1 367) |
| Incidence des variations de taux de change | Total IV | 20 | (54) |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | I+II+III+IV | (977) | 193 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | 6 676 | 6 514 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 6.4.1 | 5 699 | 6 707 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | | (977) | 193 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Sommaire

| | | | | | |
|---------------|---|----|---------------|---|----|
| NOTE 1 | Bases de préparation des états financiers | 20 | NOTE 5 | Notes relatives au compte de résultat | 26 |
| NOTE 2 | Périmètre de consolidation | 22 | NOTE 6 | Notes relatives au bilan | 32 |
| NOTE 3 | Événements significatifs de la période | 24 | NOTE 7 | Notes sur le tableau des flux de trésorerie | 51 |
| NOTE 4 | Informations sectorielles et informations en données ajustées | 24 | NOTE 8 | Informations complémentaires | 52 |

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Safran SA (« la Société ») et de ses filiales (désignées ensemble comme « le Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises).

Safran SA, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, cotée sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris dont le siège social est situé au 2, boulevard du Général-Martial-Valin – Paris 15^e, France.

Safran est un groupe international de haute technologie opérant dans les domaines de l'aéronautique (propulsion, équipements et intérieurs d'avions), de l'espace et de la défense.

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2025 et donné son autorisation à leur publication.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et notes annexes aux comptes consolidés sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs au niveau des totaux, sous-totaux et pourcentages par rapport au total reporté.

NOTE 1 BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2025 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et avec toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour l'établissement des comptes consolidés condensés au 30 juin 2025, le Groupe a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables que dans ses comptes consolidés de

l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des spécificités requises par la norme IAS 34 (utilisation de taux annuels projetés, corrigés des principales différences permanentes, pour le calcul de l'impôt du Groupe).

L'application spécifique au Groupe des principes comptables matériels est présentée au début de chaque note annexe aux états financiers consolidés.

1.2 Évolution du référentiel comptable

1.2.1 Nouvelles normes et amendements IFRS

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Amendements à IAS 21 | Absence de convertibilité |
|----------------------|---------------------------|

Ce texte applicable de façon obligatoire n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2025 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025

| | | Date d'application |
|-------------------------------------|---|---|
| Amendements IFRS 9 et IFRS 7 | Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers | 1 ^{er} janvier 2026 |
| Amendements IFRS 9 | Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels | 1 ^{er} janvier 2026 |
| Améliorations annuelles – Volume 11 | Processus annuel d'amélioration des normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 | 1 ^{er} janvier 2026 |
| IFRS 18 | Présentation et informations à fournir dans les états financiers | 1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾ |
| IFRS 19 | Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : information à fournir | 1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾ |

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

Safran poursuit ses travaux d'analyse sur la mise en application de la norme IFRS 18 au titre de la présentation de ses états financiers consolidés pour une mise en œuvre en 2027.

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative liée à la mise en œuvre des autres normes et amendements présentés ci-dessus.

1.2.2 Évolution législative

En France, la loi de finances 2025 publiée le 14 février 2025 a instauré une contribution exceptionnelle temporaire sur les bénéfices des grandes entreprises.

La base de cette contribution est constituée par la moyenne de l'impôt courant dû au titre de 2024 et 2025 avant imputation des réductions et crédits d'impôts et des créances fiscales de toute nature.

Safran est redevable de cette contribution exceptionnelle temporaire au taux de 41,2 % (cf. note 5.4 « Impôt sur le résultat »).

1.3 Base d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évaluées conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

1.4 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la direction

La préparation des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite que la direction générale du Groupe effectue des estimations et retienne certaines hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers ainsi que pour l'évaluation des engagements donnés et passifs éventuels.

Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations contractuelles et commerciales disponibles à la date de préparation des états financiers.

Ces estimations tiennent également compte des plans du Groupe en termes de neutralité carbone tels qu'approuvés par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) début 2023 et, en particulier l'atteinte d'ici 2030 de l'objectif de réduction d'émissions carbone sur les scopes 1 et 2 et de l'objectif de réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de scope 3 d'ici 2035, visant à contribuer à l'objectif global d'atteindre zéro émission nette pour le secteur aérien d'ici 2050.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour la période close au 30 juin 2025 portent principalement sur :

- les prévisions de flux de trésorerie liées aux programmes, aux contrats (*business plans*) et aux pôles d'activité.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles ainsi que des impacts de la stratégie climat afférents à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées aux produits vendus, aux hypothèses de prix de vente et de coûts de production associés, intégrant des hypothèses d'inflation. Ces estimations intègrent également des cours de change de devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que des aléas au titre de risques contractuels et de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont soumises au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat.

1.2.3 Évolution jurisprudentielle

Néant.

Les hypothèses volumes du Groupe sont élaborées en interne pour chaque segment sur lequel les sociétés du Groupe sont présentes : aviation commerciale, aviation d'affaires, aviation militaire, hélicoptères, autres. Ces hypothèses s'appuient sur des sources disponibles (programmes, commandes...) pour la vision court terme et sur des sources externes (publications, communications avionneurs, communications IATA, études de marché...) pour la vision moyenne et long terme. Régulièrement mises à jour, notamment sur la partie court terme pour tenir compte des évolutions programmes, elles font l'objet d'une validation par la direction générale au moins une fois par an sur l'ensemble de l'horizon à moyen et long terme.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés dans le cadre des tests de dépréciation : écarts d'acquisition, actifs affectés à des programmes, frais de développement et autres (cf. note 6.1 « Actifs non courants ») ;
- la capitalisation des frais de développement (cf. note 6.1.1 « Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles ») ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des participations mises en équivalence (cf. note 6.1.5 « Participations comptabilisées par mise en équivalence ») ;
- l'évaluation du chiffre d'affaires et des marges à terminaison sur les obligations de performance pour lesquelles le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts (cf. note 5.1 « Chiffre d'affaires ») ;
- l'évaluation des provisions et passifs sur contrat liés aux garanties de fonctionnement, pertes à terminaison et sur engagements de livraison, autres passifs sur contrats commerciaux (cf. note 5.1 « Chiffre d'affaires » et note 6.3.1 « Synthèse des provisions ») ;
- l'évaluation à la juste valeur des éléments du prix d'acquisition et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 2.1 « Évolution de périmètre ») ;
- les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite, prestations assimilées et les plans fondés en actions (cf. note 6.2.2 « Paiements fondés sur des actions » et note 6.3.2 « Analyse des engagements de retraites et avantages assimilés ») ;
- l'évaluation des provisions sur litiges (cf. note 8.3 « Litiges »).

1.5 Principaux impacts comptables relatifs aux enjeux climatiques

Pour la préparation de ses comptes, le Groupe a pris en compte les risques liés aux effets du changement climatique et à la transition énergétique du Groupe.

Safran a pris des engagements ambitieux en ligne avec l'accord de Paris sur le climat et validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTI) dès 2023 dont principalement :

- la réduction de plus de 50 % de ses émissions de CO₂ directes et celles liées à sa consommation d'énergie en 2050 comparée à 2018 ;
- l'engagement de sa chaîne d'approvisionnement dans la réduction de ses émissions scope 3. Pour cela, le Groupe a poursuivi en 2025 sa démarche « TOP400 » lancée en 2022 qui vise à engager ses fournisseurs les plus contributifs à son empreinte carbone sur une trajectoire de réduction de leurs émissions compatible avec l'Accord de Paris.

Safran assure son approvisionnement en énergies décarbonées via des garanties d'origine renouvelable, des *Power Purchase Agreements* (PPA), couvrant entre 70 % et 100 % de la consommation des sites localisés dans les pays concernés (Mexique, Pologne, États-Unis, Royaume-Uni). L'effort porte aussi sur l'autoconsommation grâce à des dispositifs installés sur les sites du Groupe en Australie, Belgique, Chine, France, Malaisie, Maroc, Singapour, Thaïlande, Tunisie, États-Unis et Royaume-Uni.

L'analyse des risques physiques et de transition pesant sur le Groupe liés au changement climatique décrits dans le document d'enregistrement universel 2024 à la section 5.1.2.1.3 « Gestion des impacts, des risques et des opportunités, mesures et objectifs » a fait l'objet d'une mise à jour en 2024 sur la base de différents *scenarii* de réchauffement du climat sur les horizons 2030 et 2050.

La prise en compte des enjeux climatiques par le Groupe intègre les sujets liés à la transition vers un modèle bas carbone et à l'adaptation au changement climatique :

- Les hypothèses de croissance du trafic aérien retenues par la direction générale dans la stratégie et le plan à moyen à terme du Groupe (+ 3,2 % de croissance annuelle moyenne du trafic passagers mesurée par l'indice RPK (passager-kilomètre payant) sur les vingt prochaines années) prennent en compte des facteurs limitants liés aux enjeux environnementaux, différenciés par zones géographiques (impacts sur les prix des billets de l'incorporation de carburants aériens durables et de taxes plus élevées, changements comportementaux individuels liés aux préoccupations environnementales, surtout en Europe, baisse des trajets professionnels et survenances d'épisodes climatiques extrêmes) susceptibles de ralentir la croissance du trafic aérien.

Ces hypothèses sont intégrées dans les flux prévisionnels permettant de réaliser les tests de dépréciation des actifs du Groupe.

- Les durées d'amortissement des principaux programmes (y compris les actifs technologiques) intègrent les actions de décarbonation et n'ont pas eu à être révisées.
- La revue périodique de la durée d'utilité des actifs corporels tient compte des contraintes réglementaires liées à l'environnement, notamment celles afférentes aux émissions de gaz à effet de serre mais aussi des risques physiques.
- Les risques environnementaux peuvent faire l'objet de provisions si les conditions de constitution d'un passif sont réunies.

Enfin, pour mémoire, la ligne de crédit non tirée dont dispose le Groupe au 30 juin 2025 est soumise à des conditions financières indexées sur la satisfaction par le Groupe de deux critères de développement durable : émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) et proportion de femmes parmi les cadres dirigeants (cf. note 6.4.8 « Gestion du risque de liquidité »).

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, des opérations conjointes, des co-entreprises et des entreprises associées, dès lors que leur contribution à certains agrégats consolidés est matérielle ou parce que leur activité est de nature stratégique pour le Groupe.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

2.1 Évolution de périmètre

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur de certains actifs et passifs acquis et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché) ou éléments du fonds de roulement, d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels.

Au compte de résultat, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat net des co-entreprises ».

Les opérations conjointes donnent lieu à une consolidation ligne à ligne des éléments de bilan et de compte de résultat.

Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

2.1.1 Acquisitions

Acquisition de la société Component Repair Technologies (CRT)

Safran a finalisé l'acquisition le 19 janvier 2025 de 100 % de la société CRT, acteur mondial de premier plan de la réparation de pièces de moteurs aéronautiques basé à Mentor (Ohio, États-Unis).

Ces nouvelles capacités permettront de renforcer le réseau mondial de maintenance et réparation (MRO) de Safran sur le continent américain. CRT est spécialisé dans la réparation de pièces de grande dimension (carters, pièces tournantes) pour les moteurs CFM56, LEAP et les moteurs de forte puissance.

Cette acquisition est consolidée dans les comptes de Safran par intégration globale (100 %) depuis le 1^{er} janvier 2025.

Au premier semestre 2025, cette société a généré un chiffre d'affaires contributif de 51 millions d'euros et une contribution au résultat opérationnel de 12 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, l'affectation préliminaire du prix d'acquisition aux actifs et passifs évalués à la juste valeur génère un écart d'acquisition provisoire de 119 millions d'euros.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Juste valeur à la date d'acquisition |
|---|---|
| Immobilisations | 14 |
| Stocks | 21 |
| Autres actifs et passifs courants et non courants | 9 |
| Disponibilités | 5 |
| Dettes financières | (17) |
| Actif net | 32 |
| Prix d'acquisition | 151 |
| ÉCART D'ACQUISITION | 119 |

2.1.2 Finalisation des opérations

Acquisition de Preligens, l'un des leaders de l'intelligence artificielle pour le secteur de la défense

Le Groupe a finalisé le 2 septembre 2024, l'acquisition de Preligens, renommée Safran.AI.

Safran.AI est consolidée en intégration globale (100 %) dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} septembre 2024.

Au 30 juin 2025, l'allocation définitive du prix d'acquisition de la société a été réalisée et conduit à constater un écart d'acquisition de 120 millions d'euros.

L'allocation définitive du prix d'acquisition est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Juste valeur à la date d'acquisition |
|---|---|
| Immobilisations incorporelles | 138 |
| Immobilisations corporelles et financières | 3 |
| Stocks | 1 |
| Autres actifs et passifs courants et non courants | (47) |
| Trésorerie | 18 |
| Dettes financières | (8) |
| Actif net | 105 |
| Prix d'acquisition | 225 |
| ÉCART D'ACQUISITION DÉFINITIF | 120 |

Acquisition des activités de systèmes électriques aéronautiques de Thales

Safran avait finalisé le 2 octobre 2023 l'acquisition de 100 % de l'activité de systèmes électriques aéronautiques de Thales mais le transfert du contrôle des activités basées aux États-Unis et à Singapour restait toujours en cours en attente de certains agréments de certifications.

Les activités basées aux États-Unis ont été transférées et intégrées dans les comptes consolidés à compter du 31 mars 2025. Elles n'ont pas d'impact significatif dans les comptes.

Le transfert des activités à Singapour devrait intervenir au cours du second semestre 2025.

2.1.3 Opérations en cours à la clôture

Acquisition des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace et cession des activités d'actionnement électromécanique

Safran a finalisé l'acquisition des activités de commandes de vol et d'actionneurs de Collins Aerospace ainsi que la cession de ses activités d'actionnement électromécanique en Amérique du Nord à la société américaine Woodward.

Ces opérations ont trouvé leurs conclusions dans la signature d'accords définitifs le 21 juillet 2025 après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires, la dernière ayant été délivrée le 16 juillet 2025.

Ces opérations sont précisées dans la note événement postérieurs à la clôture (cf. note 8.4 « Événements postérieurs à la clôture »).

NOTE 3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Instauration de droits de douane américains et ses conséquences potentielles

Ce premier semestre a été marqué par une forte instabilité des règles régissant les échanges commerciaux internationaux avec la mise en place de mesures douanières par l'administration américaine et de mesures similaires par certains pays. La situation est demeurée volatile et imprévisible tout au long du semestre. Safran est directement concerné par la mise en place de ces nouveaux tarifs douaniers compte tenu de son implantation territoriale et des pays dans lesquels le Groupe opère.

Le secteur aérien mondial a longtemps fonctionné dans un régime d'exemption avec peu voire pas de droits de douane au bénéfice de toutes les parties. La mise en œuvre de ces droits entraîne nécessairement des coûts supplémentaires.

Afin d'atténuer les impacts économiques de ces mesures, le Groupe exploite tous les mécanismes réglementaires disponibles comme la qualification des flux aux accords de libre-échange en vigueur entre les pays nord-américains (USMCA), le recours aux zones franches, les entrepôts sous douane, le « dutydraw back » (mécanisme de remboursement différé des droits payés à l'importation aux États-Unis sur des biens ultérieurement réexportés hors des États-Unis) ainsi que d'autres stratégies telles que la modification des flux logistiques.

Ces mesures d'atténuation permettent de réduire l'exposition brute du Groupe.

Le Groupe estime pouvoir répercuter l'essentiel de son exposition résiduelle vers les clients, soit en engageant des négociations contractuelles le permettant, soit en engageant des négociations contractuelles. Des surcharges ont en conséquence été facturées à certains clients au cours de ce semestre.

Les montants payés aux fournisseurs (après en avoir vérifié leur justification) et les montants refacturés aux clients sur le premier semestre 2025 ont été intégrés dans les comptes et ne sont pas significatifs en raison de l'application progressive et partiellement suspendue des droits annoncés.

Compte tenu du contexte fluctuant des négociations en cours entre les États-Unis et ses partenaires, le Groupe a pris l'hypothèse pour arrêter ses comptes semestriels que l'exposition résiduelle aux nouveaux droits de douane, soit après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, serait supportée dans sa grande majorité par les clients.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES ET INFORMATIONS EN DONNÉES AJUSTÉES

L'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

La direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les filiales du Groupe sont regroupées autour de filiales de rang 1 et forment ainsi des ensembles appelés « paliers ».

Ces paliers sont regroupés en secteurs opérationnels en fonction de la nature des produits vendus et des services rendus.

SECTEURS PRÉSENTÉS

Safran organise son pilotage opérationnel autour de trois secteurs opérationnels :

- **Secteur Propulsion** : Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion et des transmissions de puissance mécanique pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.
- **Secteur Équipements et Défense** : Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires. Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les nacelles et inverseurs, dans l'avionique (commandes de vol et systèmes d'information embarqués), dans les systèmes de sécurité (toboggans d'évacuation, masques à oxygènes), dans les calculateurs

embarqués et systèmes de carburant. Il est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique, les systèmes de gestion de la puissance électrique et les services d'ingénierie associés. Enfin, il regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense aérospatiale, navale, et terrestre : équipements optroniques et viseurs, navigation et capteurs, modernisation du combattant et drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

- **Secteur Aircraft Interiors** : Cette activité rassemble les activités liées au marché BFE (*Buyer Furnished Equipment*), dont les clients directs sont essentiellement les compagnies aériennes ainsi que les activités liées au marché SFE (*Supplier Furnished Equipment*) dont les caractéristiques des équipements sont définies et achetées par l'aviateur. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise notamment des sièges passagers (toutes classes : première, affaires, économique) et d'équipage ainsi que des intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, systèmes de réfrigération, *galley*s, inserts et trolleys, etc. Elle inclut également les équipements complexes des cabines et les solutions axées sur le confort passager (distribution d'eau sanitaire et blocs toilettes, systèmes de ventilation ainsi que des systèmes de divertissement à bord IFEC – *In Flight Entertainment and Connectivity*).
- **Holding et autres** : Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

MESURE DE LA PERFORMANCE DES SECTEURS PRÉSENTÉS

Afin de mieux permettre le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le Groupe établit, en complément de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté et présente dans son rapport de gestion des indicateurs-clés définis comme suit :

- **Le chiffre d'affaires ajusté** correspond au chiffre d'affaires net des achats en devises valorisé au cours couvert, ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées.
- **Le ROC ajusté** correspond au résultat opérationnel courant corrigé (i) des écritures enregistrées dans le cadre des regroupements d'entreprises (effets de revalorisation des actifs et amortissement/dépréciations des actifs évalués dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition

selon la norme IFRS 3), (ii) des incidences de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture de risque de change du Groupe : revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (ce cours résultant du cours de change effectivement obtenu sur l'année dans le cadre des stratégies de couvertures, incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des impacts des couvertures dénouées affectées aux flux comptabilisés en résultat.

- **Le résultat net ajusté du Groupe** correspond au résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de la société mère, corrigé des éléments évoqués ci-dessus et de la neutralisation de la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures. Les variations d'impôts différés résultant de ces éléments sont aussi ajustées.

4.1 Indicateurs clés par secteurs

AU 30 JUIN 2025

| (en millions d'euros) | Propulsion | Équipements & Défense | Aircraft Interiors | Total secteurs opérationnels | Holding & autres | Total en données ajustées | Couverture de change | Effets des regroupements d'entreprises | Total en données consolidées |
|---|------------|-----------------------|--------------------|------------------------------|------------------|---------------------------|----------------------|--|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 7 541 | 5 609 | 1 616 | 14 766 | 3 | 14 769 | 96 | - | 14 865 |
| Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾ | 1 758 | 703 | 27 | 2 488 | 22 | 2 510 | 118 | (160) | 2 468 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | - | (8) | (29) | (37) | - | (37) | - | - | (37) |
| Résultat opérationnel | 1 758 | 695 | (2) | 2 451 | 22 | 2 473 | 118 | (160) | 2 431 |
| Cash-flow libre | 1 785 | 214 | (68) | 1 931 | (97) | 1 834 | - | - | 1 834 |
| (1) Dont consommations de l'exercice | (4 412) | (3 169) | (1 017) | (8 598) | 273 | (8 325) | 5 | - | (8 320) |
| Dont frais de personnel | (1 605) | (1 869) | (548) | (4 022) | (311) | (4 333) | (1) | - | (4 334) |

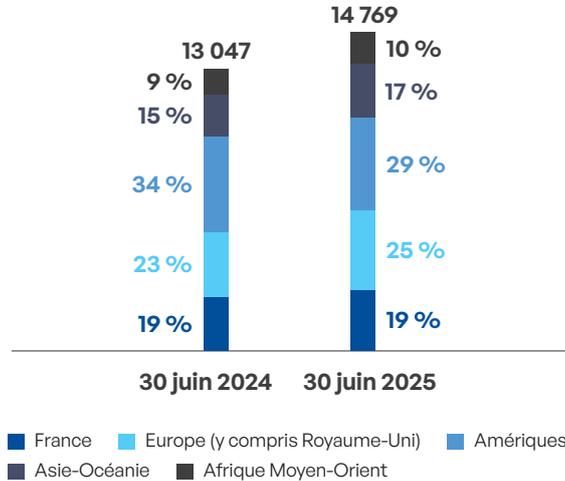
AU 30 JUIN 2024

| (en millions d'euros) | Propulsion | Équipements & Défense | Aircraft Interiors | Total secteurs opérationnels | Holding & autres | Total en données ajustées | Couverture de change | Effets des regroupements d'entreprises | Total en données consolidées |
|---|------------|-----------------------|--------------------|------------------------------|------------------|---------------------------|----------------------|--|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 6 461 | 5 170 | 1 411 | 13 042 | 5 | 13 047 | 157 | - | 13 204 |
| Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾ | 1 285 | 657 | 10 | 1 952 | 22 | 1 974 | 160 | (166) | 1 968 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 1 | (12) | (9) | (20) | (4) | (24) | - | - | (24) |
| Résultat opérationnel | 1 286 | 645 | 1 | 1 932 | 18 | 1 950 | 160 | (166) | 1 944 |
| Cash-flow libre | 1 355 | 105 | (135) | 1 325 | 138 | 1 463 | - | - | 1 463 |
| (1) Dont consommations de l'exercice | (4 242) | (2 847) | (940) | (8 029) | 210 | (7 819) | (3) | - | (7 822) |
| Dont frais de personnel | (1 438) | (1 706) | (508) | (3 652) | (287) | (3 939) | 7 | - | (3 932) |

4.2 Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente ainsi :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION



Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe aux États-Unis est de 3 265 millions d'euros et représente 22 % du chiffre d'affaires total du Groupe (3 445 millions d'euros au 30 juin 2024 soit 26 %).

En dehors de la France et des États-Unis, il n'y a pas d'autre pays dont le chiffre d'affaires représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

Les différentes natures de vente réalisées par le groupe Safran sont les suivantes :

VENTE DE PREMIÈRE MONTE, PRODUITS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Ventes de moteurs première monte, moteurs de rechange, équipements série et pièces de rechange

Le chiffre d'affaires issu de ventes de moteurs, d'équipements et de pièces de rechange est constaté au moment où ceux-ci sont transférés au client soit à la livraison.

Des développements peuvent être réalisés en amont d'une production. Ces développements sont bien souvent indissociables de la production série et les éventuelles contributions totales ou partielles des clients au titre de ces développements sont donc dans un premier temps comptabilisées au bilan en passif sur contrat lors de leur encaissement puis reconnues en chiffre d'affaires « première monte et vente d'équipements » au rythme de la livraison des biens.

Si le développement est indépendant de la production série (c'est-à-dire qu'il constitue une obligation de performance distincte), le financement est constaté en chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle du développement (à un moment précis ou à l'avancement des coûts en cas de transfert de contrôle en continu).

Le chiffre d'affaires comptabilisé est net de toutes les remises accordées quelle que soit leur forme, y compris

notamment les garanties à caractère de remise et les biens ou services accordés gratuitement qui ne constituent pas des obligations de prestation distinctes et net de toutes pénalités.

Les acomptes reçus des clients sont enregistrés en passifs sur contrat lors de leur encaissement. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens auxquels ils se rattachent.

Ventes de contrats à éléments multiples

Les contrats à éléments multiples sont des contrats qui intègrent la vente de développements spécifiques, la vente de biens ainsi que la vente de prestations de services.

En général, pour ces contrats :

- les développements spécifiques ou les travaux d'adaptation réalisés pour un contrat et un client donnés ne constituent pas une obligation de prestation distincte. Les coûts associés au développement et à l'installation sont initialement comptabilisés à l'actif en « coûts des contrats », si recouvrables, puis comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat ;
- le financement reçu du client pour ce développement ou ces travaux d'adaptation est enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation du contrat ;
- le chiffre d'affaires relatif à la production série et aux prestations de services est reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

VENTES DE SERVICES

Ventes de contrats de service

Certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs ou d'équipements. La facturation de ces contrats est basée sur le nombre d'heures de vol ou d'atterrissages des biens concernés par ces contrats.

Le Groupe comptabilise ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts, en constatant les revenus et la marge au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat, évaluée sur la base des coûts engagés.

Les contrats RPFH (*Rate Per Flight Hour*) liés aux moteurs intègrent des estimations de coûts futurs liés à la date de mise en service des moteurs ainsi que des aléas potentiels pour couvrir les risques liés à leur comportement dans les différents milieux d'utilisation par les compagnies aériennes, à leur durée sous l'aile et à la durée d'exécution des opérations de maintenance en fonction de la capacité disponible. Les hypothèses sont mises à jour en fonction de jalons techniques au regard de la maturité des moteurs et de l'expérience acquise sur les coûts de maintenance de ces moteurs. Concernant les contrats LEAP, la marge reconnue était jusqu'à présent proche de zéro dans l'attente du passage de jalons techniques clés impactant la durée des moteurs sous ailes. L'introduction en 2025 de la nouvelle aube de turbine haute pression pour le LEAP 1A a constitué un jalon technique important permettant de réduire les risques liés à l'estimation des coûts futurs et ainsi le niveau d'aléas considéré dans les estimations, ce qui conduit à augmenter le pourcentage de marge reconnue sur ces contrats.

Les montants facturés aux clients qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrat (produits constatés d'avance) à la clôture.

A contrario, le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré en actifs sur contrats.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement et les ajustements nécessaires se traduisent généralement par un effet de rattrapage immédiat au compte de résultat (*catch-up method*).

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire pour couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des revenus du contrat, les « coûts des contrats » inscrits à l'actif s'il en existe sont dépréciés et une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour le solde résiduel de la perte.

Ventes de prestations de réparation pièces et main-d'œuvre (« time & material »)

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis.

VENTES D'ÉTUDES

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis.

AUTRES

Certaines activités secondaires peuvent amener Safran à reconnaître du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires par nature se décompose comme suit :

AU 30 JUIN 2025

| (en millions d'euros) | Propulsion | Équipements & Défense | Aircraft Interiors | Holding et autres | Total |
|---|--------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| NATURE DE BIENS / SERVICES | | | | | |
| Première monte et vente d'équipements | 2 474 | 3 107 | 989 | - | 6 570 |
| Rechanges et services | 4 970 | 2 252 | 618 | - | 7 840 |
| Ventes d'études | 92 | 197 | 10 | - | 299 |
| Autres | 84 | 68 | 1 | 3 | 156 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 7 620 | 5 624 | 1 618 | 3 | 14 865 |
| RYTHME DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES | | | | | |
| À un moment précis | 6 085 | 4 949 | 1 600 | 3 | 12 637 |
| À l'avancement | 1 535 | 675 | 18 | - | 2 228 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 7 620 | 5 624 | 1 618 | 3 | 14 865 |

AU 30 JUIN 2024

(en millions d'euros)

| | Propulsion | Équipements & Défense | Aircraft Interiors | Holding et autres | Total |
|---|--------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| NATURE DE BIENS/SERVICES | | | | | |
| Première monte et vente d'équipements | 2 317 | 2 970 | 863 | - | 6 150 |
| Rechanges et services | 4 107 | 2 030 | 532 | - | 6 669 |
| Ventes d'études | 90 | 140 | 18 | 1 | 249 |
| Autres | 70 | 61 | 1 | 4 | 136 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 6 584 | 5 201 | 1 414 | 5 | 13 204 |
| RYTHME DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES | | | | | |
| À un moment précis | 5 201 | 4 623 | 1 402 | 5 | 11 231 |
| À l'avancement | 1 383 | 578 | 12 | - | 1 973 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 6 584 | 5 201 | 1 414 | 5 | 13 204 |

5.2 Autres données opérationnelles

5.2.1 Autres produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

| | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Crédit impôt recherche | 88 | 92 |
| Autres subventions d'exploitation | 100 | 96 |
| Autres produits d'exploitation | 20 | 22 |
| AUTRES PRODUITS | 208 | 210 |

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice.

Les autres subventions d'exploitation comprennent essentiellement des subventions au titre de la Recherche et Technologie pour un montant de 89 millions d'euros (93 millions d'euros en 2024).

5.2.2 Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

| | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|----------------|----------------|
| Fournitures, matières premières et autres | (2 953) | (3 136) |
| Marchandises | (117) | (117) |
| Variation de stocks | 426 | 365 |
| Coûts des contrats | 85 | 77 |
| Sous-traitance | (2 800) | (2 415) |
| Achats non stockés | (380) | (628) |
| Services extérieurs | (2 083) | (2 466) |
| CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE | (7 822) | (8 320) |

Dans le cadre de l'exemption prévue par la norme IFRS 16 (cf. note 6.1.4), il convient de préciser que les services extérieurs comprennent au 30 juin 2025 des charges de location pour un montant de 138 millions d'euros (90 millions d'euros au 30 juin 2024).

5.2.3 Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | (2 493) | (2 724) |
| Charges sociales | (973) | (1 072) |
| Participation et intéressement des salariés | (232) | (284) |
| Autres coûts sociaux | (234) | (254) |
| FRAIS DE PERSONNEL | (3 932) | (4 334) |

5.2.4 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|--------------|--------------|
| DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS | | |
| ■ immobilisations incorporelles | (341) | (353) |
| ■ immobilisations corporelles | (291) | (302) |
| ■ droits d'utilisation d'actifs | (60) | (64) |
| Total dotations nettes aux amortissements | (692) | (719) |
| Total dotations nettes aux provisions | (73) | 67 |
| DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | (765) | (652) |

Les dotations nettes aux amortissements intègrent les amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors des différents regroupements d'entreprises pour (148) millions d'euros au 30 juin 2025 contre (155) millions d'euros au 30 juin 2024.

5.2.5 Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | Dotations | | Reprises | |
|---|--------------|--------------|------------|------------|
| | 30.06.2024 | 30.06.2025 | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
| Immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation d'actifs | (1) | (2) | 1 | 2 |
| Actifs financiers | - | (8) | 2 | 1 |
| Coûts des contrats | - | (3) | 9 | 5 |
| Stocks et en-cours de production | (298) | (388) | 372 | 292 |
| Créances | (43) | (67) | 14 | 23 |
| Actifs sur contrats | - | - | - | - |
| DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS | (342) | (468) | 398 | 323 |

5.2.6 Autres produits et charges opérationnels non courants

Afin de donner une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe, les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Cette ligne inclut principalement :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits y compris pour les sociétés mises en équivalence ;

- les frais de transactions et les plus ou moins-values de cession d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités en cas d'acquisition ou de cession par étapes ou d'apports à des coentreprises ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante, notamment les coûts de restructuration.

(en millions d'euros)

| | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|-------------|-------------|
| Résultats de cession d'activités | - | - |
| Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs | (10) | (21) |
| Autres éléments inhabituels | (14) | (16) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS | (24) | (37) |

Au 30 juin 2025, la perte de valeurs relative à une dépréciation d'actif incorporel pour (21) millions d'euros concerne un programme aéronautique du secteur Aircraft Interiors.

Les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des coûts de restructuration comprenant des plans d'adaptation et des coûts de fermeture de sites et à des coûts de transactions.

5.3 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

COÛT DE LA DETTE NETTE

Les charges d'intérêts correspondent essentiellement au montant des intérêts comptabilisés au titre des passifs financiers portant intérêts. Les produits d'intérêts correspondent au montant des intérêts sur les placements de trésorerie répondant à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie.

GAINS ET PERTES LIÉS AU CHANGE

Les gains et pertes liés au change comprennent :

- le gain ou la perte lié aux dérivés de couverture de change qui est constitué des variations de juste valeur des dérivés

de change afférents aux flux opérationnels qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures. La juste valeur du portefeuille reflète la valeur immédiate de liquidation du portefeuille au cours de clôture de la période à comparer au cours moyen du portefeuille alors même que les couvertures de change ont vocation à être dénouées lors des encaissements futurs de dollars ;

- le gain ou la perte de change qui correspond au résultat du dénouement des dérivés de change affectés aux flux d'exploitation qui sont comptabilisés en résultat sur la période. Ce résultat de change traduit l'écart entre le cours des dérivés de change dénoués EUR/USD et la parité moyenne sur l'exercice.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES

Ces éléments sont listés dans le tableau ci-après.

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|----------------|--------------|
| Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts | (57) | (46) |
| Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie | 141 | 123 |
| Coût de la dette nette | 84 | 77 |
| Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change | (1 681) | 4 808 |
| Perte ou gain de change | (255) | (271) |
| Écart de change net sur les provisions | (25) | 91 |
| Résultat financier lié au change | (1 961) | 4 628 |
| Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt | 1 | (3) |
| Plus ou moins-values de cession d'actifs financiers | 9 | 2 |
| Variation de valeur des actifs à la juste valeur par résultat | 3 | 35 |
| Dividendes reçus | 1 | 4 |
| Composante financière de la charge IAS 19 | (9) | (10) |
| Effets de la désactualisation | (1) | 4 |
| Autres | (3) | 3 |
| Autres produits et charges financiers | 1 | 35 |
| RÉSULTAT FINANCIER | (1 876) | 4 740 |
| ■ Dont charges financières | (2 031) | (330) |
| ■ Dont produits financiers | 155 | 5 070 |

Au 30 juin 2025, le gain lié aux couvertures de change de 4 808 millions d'euros est constitué des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux opérationnels qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures.

La juste valeur du portefeuille reflète la valeur immédiate de liquidation du portefeuille au cours de clôture de la période (1,1725 USD pour 1 euro) à comparer au cours moyen du portefeuille. La variation de cette juste valeur est théorique pour le Groupe car les couvertures de change ont vocation à être dénouées lors des encaissements futurs de dollar.

La variation de la période provient principalement de l'évolution de la parité EUR/USD et tient compte des caractéristiques du portefeuille de couvertures.

L'écart de change net sur les provisions libellées en USD de 91 millions d'euros concerne la branche Propulsion et découle de l'évolution de la parité EUR/USD entre le cours d'ouverture (1,0394 USD pour 1 euro au 31 décembre 2024) et le cours de clôture (1,1725 USD pour 1 euro au 30 juin 2025) sur le fonds de provisions à l'ouverture.

5.4 Impôt sur le résultat

La charge d'impôts (le produit d'impôts) comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt (courant et différé) au 30 juin 2025 est de (2 059) millions d'euros.

L'impôt du Groupe (courant et différé) est calculé en utilisant les taux annuels projetés dans chaque juridiction fiscale du Groupe et corrigés des principales différences permanentes.

En France, la loi de finances pour 2025 publiée le 14 février 2025 a instauré une contribution exceptionnelle temporaire sur les bénéficiaires des grandes entreprises. La base de cette contribution est constituée par la moyenne de l'impôt courant dû au titre de 2024 et 2025 avant imputation des réductions et crédits d'impôts et des créances fiscales de toute nature. Safran est redevable de cette contribution au taux de 41,2 %.

Safran a reconnu intégralement dans ses comptes la part de cette surtaxe assise sur le résultat 2024 ainsi que la part assise sur le résultat 2025 au 30 juin 2025. Le total de la contribution exceptionnelle enregistrée dans les comptes au 30 juin 2025 est de 261 millions d'euros.

La comptabilisation de cette surtaxe conduit à un taux effectif d'impôt du Groupe à 28,73 %. Sans celle-ci, il aurait été de 25,09 %.

En revanche, cette contribution étant à ce jour considérée comme temporaire pour l'année 2025, le taux d'impôt retenu pour évaluer les impôts différés pour les entités françaises est maintenu à 25,83 %.

Au premier semestre 2025, la variation de juste valeur des dérivés de change non dénoués engendre une charge d'impôt différé à hauteur de 1 240 millions d'euros.

Au premier semestre 2024, la variation de juste valeur des dérivés de change non dénoués génère un produit d'impôt différé de 440 millions d'euros.

5.5 Résultat par action

| | Index | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------------------|-------------|-------------|
| NUMÉRATEUR (en millions d'euros) | | | |
| Résultat net part du Groupe | (a) | 57 | 5 045 |
| Résultat net dilué part du Groupe | (a') | 58 | 5 045 |
| DÉNOMINATEUR (en titres) | | | |
| Nombre total de titres | (b) | 427 260 541 | 423 632 587 |
| Nombre de titres d'autocontrôle | (c) | 6 881 845 | 4 496 367 |
| Nombre de titres hors autocontrôle | (d)=(b-c) | 420 378 696 | 419 136 220 |
| Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle) | (d') | 424 913 983 | 417 934 731 |
| Actions ordinaires potentiellement dilutives | (e) | 12 866 187 | - |
| Nombre moyen pondéré de titres après dilution | (f)=(d'+e) | 437 780 170 | 417 934 731 |
| RATIO : RÉSULTAT PAR ACTION (en euros) | | | |
| Résultat par action de base : bénéfice / (perte) | (g)=(a*1 million)/(d') | 0,13 | 12,07 |
| Résultat par action dilué : bénéfice / (perte) | (h)=(a'*1 million)/(f) | 0,13 | 12,07 |

NOTE 6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs non courants

6.1.1 Écarts d'acquisition et Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1 « Évolution de périmètre ».

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an au second semestre. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur l'exercice sont décrites en note 6.1.3 « Perte de valeur des actifs immobilisés ».

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 Net | Variation de périmètre ⁽¹⁾ | Dépréciation | Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables ⁽²⁾ | Effet des variations de change et autres | 30.06.2025 Net |
|------------------------------|-------------------|--|--------------|--|---|-------------------|
| Safran Aircraft Engines | 392 | 123 | - | - | (13) | 502 |
| Safran Helicopter Engines | 306 | - | - | - | - | 306 |
| Safran Aero Boosters | 47 | - | - | - | - | 47 |
| Divers Propulsion | 1 | - | - | - | - | 1 |
| Safran Electronics & Défense | 838 | - | - | (100) | 32 | 770 |
| Safran Nacelles | 213 | - | - | - | - | 213 |
| Safran Engineering Services | 74 | - | - | - | - | 74 |
| Safran Electrical & Power | 744 | - | - | 2 | (25) | 721 |
| Safran Landing Systems | 190 | - | - | - | - | 190 |
| Safran Aerosystems | 750 | - | - | - | - | 750 |
| Safran Seats | 588 | - | - | - | - | 588 |
| Safran Cabin | 794 | - | - | - | (92) | 702 |
| ÉCARTS D'ACQUISITION | 4 937 | 123 | - | (98) | (98) | 4 864 |

(1) L'acquisition de la société CRT a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 119 millions d'euros (cf. note 2.1 « Évolution de périmètre »).

(2) L'allocation définitive du prix d'acquisition de Safran AI génère une diminution de l'écart d'acquisition de l'UGT Safran Electronics & Defense de (100) millions d'euros (cf. note 2.1 « Évolution de périmètre »).

Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre un et cinq ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification...) sont considérées comme des droits acquis et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable. Elles sont amorties linéairement sur la durée du programme.

En cas de regroupements d'entreprises, les actifs incorporels (relation clientèle, technologie, marque...) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les frais de développement sont immobilisés, si tous les critères de la norme IAS 38 sont remplis. Dans le Groupe, l'activation des frais de développement commence une fois que la direction générale a pris la décision de lancer le programme (faisabilité technique, rentabilité démontrée, existence d'un marché...).

Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ce passage de jalon.

La période de capitalisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit développé ou lorsque les critères d'activation ne sont plus remplis.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | | | 30.06.2025 | | |
|---|---------------|----------------|--------------|---------------|----------------|--------------|
| | Brut | Amort./dépréc. | Net | Brut | Amort./dépréc. | Net |
| Programmes aéronautiques | 2 327 | (2 020) | 307 | 2 324 | (2 044) | 280 |
| Frais de développement | 7 923 | (3 953) | 3 970 | 7 985 | (4 070) | 3 915 |
| Accords commerciaux | 920 | (336) | 584 | 911 | (352) | 559 |
| Logiciels | 887 | (765) | 122 | 986 | (786) | 200 |
| Marques ⁽¹⁾ | 721 | - | 721 | 721 | - | 721 |
| Relations commerciales | 2 156 | (999) | 1 157 | 2 089 | (1 008) | 1 081 |
| Technologies | 1 359 | (943) | 416 | 1 412 | (960) | 452 |
| Autres | 1 070 | (400) | 670 | 1 023 | (411) | 612 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 17 363 | (9 416) | 7 947 | 17 451 | (9 631) | 7 820 |

(1) N'étant pas amorties, les marques donnent lieu à un test de dépréciation sur la base des UGT qu'elles servent.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | Brut | Amortissements/ dépréciations | Net |
|---|---------------|----------------------------------|--------------|
| Autres immobilisations incorporelles au 31.12.2024 | 17 363 | (9 416) | 7 947 |
| Capitalisation des frais de R&D ⁽¹⁾ | 160 | - | 160 |
| Capitalisation des autres immobilisations incorporelles | 36 | - | 36 |
| Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles | 32 | - | 32 |
| Sorties et cessions | (3) | 2 | (1) |
| Dotations aux amortissements | - | (353) | (353) |
| Dépréciations en résultat | - | (21) | (21) |
| Reclassement | 3 | - | 3 |
| Variations de périmètre | 131 | - | 131 |
| Écart de change | (271) | 157 | (114) |
| AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 30.06.2025 | 17 451 | (9 631) | 7 820 |

(1) Dont 2 millions d'euros d'intérêts capitalisés sur les frais de R&D au 30 juin 2025 (1 million d'euros au 30 juin 2024).

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement et dépréciations, est de 723 millions d'euros (728 millions d'euros au 30 juin 2024). Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt recherche et des autres subventions d'exploitation comptabilisés en résultat en « Autres produits » (cf. note 5.2 « Autres données opérationnelles »).

Les dotations aux amortissements de la période incluent un montant de (144) millions d'euros lié à la revalorisation des actifs incorporels dans le cadre des regroupements d'entreprises.

6.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont immobilisées pour leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production et sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

- Constructions : 15 ans – 40 ans
- Installations techniques : 5 ans – 40 ans
- Matériels, outillages et autres : 3 ans – 15 ans

En cas de regroupements d'entreprises, les actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2024 | | | 30.06.2025 | | |
|---|---------------|----------------|--------------|---------------|----------------|--------------|
| | Brut | Amort./dépréc. | Net | Brut | Amort./dépréc. | Net |
| Terrains | 231 | - | 231 | 229 | - | 229 |
| Constructions | 2 517 | (1 475) | 1 042 | 2 472 | (1 438) | 1 034 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 7 459 | (5 422) | 2 037 | 7 498 | (5 505) | 1 993 |
| Immobilisations en cours, avances et acomptes | 1 032 | (39) | 993 | 1 211 | (41) | 1 170 |
| Agencement et aménagement de terrains | 103 | (59) | 44 | 107 | (60) | 47 |
| Constructions sur sol d'autrui | 94 | (53) | 41 | 172 | (106) | 66 |
| Matériels informatiques et autres | 815 | (574) | 241 | 840 | (599) | 241 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 12 251 | (7 622) | 4 629 | 12 529 | (7 749) | 4 780 |

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Brut | Amortissements /dépréciations | Net |
|--|---------------|-------------------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles au 31.12.2024 | 12 251 | (7 622) | 4 629 |
| Immobilisations générées en interne | 50 | - | 50 |
| Acquisitions | 485 | - | 485 |
| Sorties et cessions | (47) | 42 | (5) |
| Dotations aux amortissements | - | (302) | (302) |
| Dépréciations nettes en résultat | - | - | - |
| Reclassement | (9) | 4 | (5) |
| Variations de périmètre | 82 | (37) | 45 |
| Écart de change | (283) | 166 | (117) |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 30.06.2025 | 12 529 | (7 749) | 4 780 |

6.1.3 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté. Les actifs immobilisés donnent lieu par ailleurs à un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des unités génératrices de trésorerie UGT⁽¹⁾.

Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs et passifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

TESTS DES ACTIFS AFFECTÉS À DES PROGRAMMES, PROJETS OU FAMILLES DE PRODUITS

La valeur d'utilité de ces actifs est déterminée selon la méthode suivante :

- Les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au

taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue.

En cas de perte de valeur avérée, une dépréciation est comptabilisée sur les actifs. Elle peut être reprise en cas de diminution de la perte de valeur. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

TESTS DES UGT AU NIVEAU DES PÔLES D'ACTIVITÉ

Le Groupe utilise la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

L'évaluation de ces valeurs d'utilité a été réalisée selon la méthode suivante :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période estimée à 10 ans pour l'ensemble des UGT. Les prévisions sont celles du plan à moyen terme (PMT) élaboré au cours du second semestre 2024 pour les quatre prochaines années puis se basent, pour les six années suivantes, sur les meilleures estimations des activités de plus long terme. Elles prennent en compte les commandes et programmes de livraisons, les cadences avionneurs, les perspectives IATA, les impacts de la décarbonation et toute autre information disponible. Les prévisions tiennent compte des données économiques générales, du taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.
- À ces flux, s'ajoute une valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalent à la dernière année des prévisions disponibles majoré d'un taux de croissance attendu des activités considérées.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts. L'utilisation d'un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie nets d'impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux.

En cas de perte de valeur avérée sur l'UGT, une dépréciation de l'écart d'acquisition est comptabilisée de façon définitive.

(1) Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Tests de perte de valeur sur les UGT au niveau des pôles d'activité

Le Groupe avait procédé au second semestre 2024 au test de dépréciation annuel de toutes ses UGT en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2024.

Safran a effectué au 30 juin 2025 une revue de ses unités génératrices de trésorerie (UGT). Le Groupe a recherché l'existence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur au niveau de ses UGT.

Malgré la persistance de certaines tensions sur la *supply chain* et la mise en œuvre de potentiels droits de douane, compte tenu des marges positives existantes, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur l'ensemble de ces UGT.

Le Groupe procédera aux tests de perte de valeur de ses UGT sur le second semestre sur la base des données du plan moyen terme mises à jour et validées par la direction générale et le Conseil d'administration au second semestre 2025.

6.1.4 Locations

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flotte d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16. Le groupe Safran a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 de ne pas appliquer la norme sur les contrats à court terme et à faible valeur qui sont comptabilisés en charges opérationnelles.

L'analyse des baux commerciaux dits « 3/6/9 » est réalisée chaque année par le Groupe et les durées de ces contrats sont réajustées si nécessaire.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé soit en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, à défaut le

taux d'endettement marginal défini comme étant l'estimation du taux de financement que Safran pourrait obtenir sur les marchés pour une dette d'une maturité identique à la durée moyenne de la dette de location à la signature du contrat.

Pour une dette en euros, le taux retenu pour une maturité donnée est la moyenne des rendements indicatifs du marché obligataire en euros pour Safran, fourni par un échantillon de banques. Pour toute autre devise, le taux retenu pour une maturité donnée est le taux en euros précédemment décrit, swappé dans la devise souhaitée.

Ces taux d'endettement marginaux sont révisés semestriellement pour tout nouveau contrat.

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | | | 30.06.2025 | | |
|---|--------------|----------------|------------|--------------|----------------|------------|
| | Brut | Amort./dépréc. | Net | Brut | Amort./dépréc. | Net |
| Droits d'utilisation immobiliers | 1 020 | (412) | 608 | 1 048 | (415) | 633 |
| Droits d'utilisation matériels de transport | 17 | (7) | 10 | 18 | (7) | 11 |
| Droits d'utilisation autres actifs | 44 | (9) | 35 | 95 | (11) | 84 |
| DROITS D'UTILISATION | 1 081 | (428) | 653 | 1 161 | (433) | 728 |

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | Brut | Amortissements/dépréciations | Net |
|---|--------------|------------------------------|------------|
| Droits d'utilisation au 31.12.2024 | 1 081 | (428) | 653 |
| Augmentation des droits d'utilisation | 167 | - | 167 |
| Sorties et cessions | (20) | 13 | (7) |
| Dotations aux amortissements | - | (64) | (64) |
| Reclassement | (14) | 22 | 8 |
| Écart de change | (53) | 24 | (29) |
| DROITS D'UTILISATION AU 30.06.2025 | 1 161 | (433) | 728 |

6.1.5 Participations comptabilisées par mise en équivalence

Au bilan, les titres de sociétés consolidées par mise en équivalence sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les écarts d'acquisition résultant de l'allocation du prix d'acquisition sont inclus dans la valeur comptable des titres comptabilisés en « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

La rubrique « Quote-part dans le résultat net des co-entreprises » qui figure au compte de résultat comprend les éléments suivants :

- une quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés ;
- les éventuelles pertes de valeur identifiées. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède la valeur comptable de sa participation dans

celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Lorsque la quote-part est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision lorsque le Groupe a une obligation légale, un engagement pris à ce titre ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées et co-entreprises mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. Dans le cas des ventes de moteurs et d'équipements, l'élimination des quotes-parts de résultats est imputée intégralement sur le poste « consommations de l'exercice ».

Les participations comptabilisées par mise en équivalence sont de 1 861 millions d'euros et regroupent ArianeGroup pour 1 211 millions d'euros (seule co-entreprise significative) et 650 millions d'euros au titre des autres co-entreprises et entreprises associées.

La liste des sociétés mise en équivalence réparties par secteur opérationnel est la suivante :

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale :

- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56 ;
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56 et LEAP ;
- Initium Aerospace : Conception, fabrication de groupes auxiliaires de puissance ;
- ArianeGroup et ses filiales : lanceurs spatiaux et activités militaires ;
- AD Holding et ses filiales : aciers spéciaux et superalliages.

Secteur Équipements et Défense :

- Fadec International LLC : équipements et systèmes de régulation numérique de turbomachines ;
- HMS Laser : Holding et sa filiale Cilas : fabrication de lasers militaires ;
- Lynred : fabrication de détecteurs infrarouges ;
- Safran Martin-Baker France : fabrication de sièges éjectables ;
- SAIFEI : câblage électrique ;
- Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd : Maintenance de trains d'atterrissage ;
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires.

Secteur Aircraft Interiors :

- EZ Air Interior Ltd : Fabrication d'intérieurs de cabines.

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

| | |
|--|--------------|
| Titres mis en équivalence au 31.12.2024 | 1 894 |
| Quote-part de résultat net de ArianeGroup | (8) |
| Quote-part de résultat net des autres co-entreprises | 74 |
| Dividendes reçus des co-entreprises | (14) |
| Écart de change | (133) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | 48 |
| TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 30.06.2025 | 1 861 |

(1) Principalement liées à la neutralisation de la quote-part de marges internes.

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis des co-entreprises sont présentés en note 8.2 « Engagements hors bilan et passifs éventuels ».

Les informations financières résumées pour ArianeGroup sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|--------------|--------------|
| Actifs non courants | 1 613 | 1 595 |
| Actifs courants | 7 152 | 7 122 |
| <i>dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 1 523 | 1 538 |
| Passifs non courants | (1 288) | (1 310) |
| <i>dont : Passifs financiers non courants</i> | (324) | (319) |
| Passifs courants | (7 715) | (7 642) |
| <i>dont : Passifs financiers courants</i> | (76) | (42) |
| Intérêts minoritaires | 15 | 18 |
| Actif net d'ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition – Part du Groupe (100 %) | (223) | (217) |
| Quote-part net ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition (50 %) | (112) | (108) |
| Allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés | 157 | 145 |
| Quote-part Safran – Actif net d'ArianeGroup | 45 | 37 |
| Écart d'acquisition | 1 174 | 1 174 |
| VALEUR COMPTABLE DE LA PARTICIPATION DANS ARIANEGROUP | 1 219 | 1 211 |

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 1 056 | 1 200 |
| Amortissements | (72) | (71) |
| Charges d'intérêts | (5) | (4) |
| Produits d'intérêts | 20 | 18 |
| Produit (Charge) d'impôts | (3) | (1) |

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|-------------|------------|
| Résultat net – Part du Groupe ArianeGroup | (54) | 7 |
| Autres éléments du résultat global | - | (1) |
| Total du résultat global – Part du Groupe ArianeGroup | (54) | 6 |
| Résultat net – Quote-part Safran | (27) | 3 |
| Amortissements de l'allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés | (11) | (11) |
| Quote-part Safran – Résultat net d'ArianeGroup | (38) | (8) |
| Autres éléments du résultat global – Quote-part Safran | - | (1) |
| Quote-part Safran – Résultat global d'ArianeGroup | (38) | (9) |

ArianeGroup n'a versé aucun dividende sur le premier semestre 2025.

Le test de dépréciation sur la valeur des titres mis en équivalence avait été actualisé au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, Safran n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur sa participation.

6.1.6 Autres actifs/(passifs) financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat ».

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, la juste valeur correspond au coût d'acquisition dès lors que ce dernier constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Dans le cas

contraire, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée (comme par exemple la valeur d'utilité).

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 uniquement si le risque de non-recouvrement est avéré.

Les autres actifs/passifs comprennent les éléments suivants :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | | | 30.06.2025 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Titres de participation non consolidés | 544 | (150) | 394 | 469 | (141) | 328 |
| Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées | 79 | (27) | 52 | 99 | (52) | 47 |
| Prêts sociaux | 34 | - | 34 | 33 | - | 33 |
| Dépôts et cautionnements | 22 | - | 22 | 17 | - | 17 |
| Placements ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie | 404 | - | 404 | 155 | - | 155 |
| Autres | 178 | (11) | 167 | 232 | (10) | 222 |
| AUTRES ACTIFS NON COURANTS | 1 261 | (188) | 1 073 | 1 005 | (203) | 802 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 11 | 11 |
| Dettes sur acquisition de titres | - | - |
| AUTRES PASSIFS NON COURANTS | 11 | 11 |

6.1.7 Autres actifs/passifs financiers courants

Les autres actifs/passifs comprennent les éléments suivants :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | | | 30.06.2025 | | |
|--|------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées | 142 | (7) | 135 | 172 | (16) | 156 |
| Prêts sociaux | 3 | - | 3 | 4 | - | 4 |
| Dépôts et cautionnements | 5 | - | 5 | 9 | - | 9 |
| Placements ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie | - | - | - | 275 | - | 275 |
| Autres | 100 | - | 100 | 82 | - | 82 |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 250 | (7) | 243 | 542 | (16) | 526 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 144 | 110 |
| Dettes sur acquisition de titres | 4 | 142 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS | 148 | 252 |

6.2 Capitaux propres et dividendes

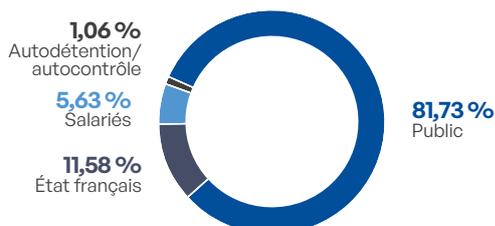
6.2.1 Capitaux propres

Capital social

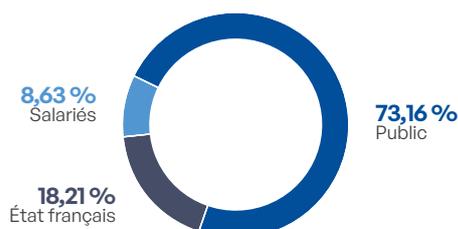
Au 30 juin 2025, le capital social de Safran est fixé à 84 726 517,40 euros, entièrement libéré et divisé en 423 632 587 actions toutes de mêmes catégories, de 0,20 euro chacune.

Au 30 juin 2025, la structure du capital est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE



Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 4 496 367 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Actions propres

Safran est autorisé par l'assemblée générale à vendre et à acheter ses propres actions dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une autorisation, valable 18 mois, donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2025 et mettant ainsi fin à celle consentie par l'assemblée générale du 23 mai 2024, fixe le cours limite d'acquisition à 365 euros par action.

Évolution de l'autodétention

| | Autocontrôle 2024 | Autocontrôle 2025 |
|---|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions d'auto-détention au 1^{er} janvier | 13 733 425 | 6 857 467 |
| Rachats nets (Cessions nettes) au titre du contrat de liquidité | 21 403 | (42 322) |
| Rachats hors contrat de liquidité | 6 483 755 | 2 878 501 |
| Livraisons d'actions de performance ou d'actions gratuites sans condition de performance ⁽¹⁾ | (439 008) | (1 398 992) |
| Livraisons lors de l'exercice du droit de conversion de titres de créances donnant accès au capital | (9 314 154) | (3 798 287) |
| Annulations | (3 627 954) | - |
| NOMBRE D'ACTION D'AUTO-DÉTENTION EN FIN DE PÉRIODE | 6 857 467 | 4 496 367 |

Convention de signe des mouvements : positif = augmentation de l'autodétention / négatif = diminution de l'autodétention.

(1) Y compris livraisons par anticipation.

Contrat de liquidité

En février 2019, la société Safran a conclu un nouveau contrat de liquidité avec la société Oddo BHF SCA pour une durée de 12 mois, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Au cours du premier semestre 2025, au titre de ce contrat de liquidité, la société Safran a :

- acheté 1 657 991 actions pour 400 millions d'euros ;
- vendu 1 700 313 actions pour 411 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, 55 132 actions sont auto-détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Programmes de rachat d'actions

■ Convention avec un prestataire de services d'investissement pour le rachat de ses propres actions du 9 janvier 2025

- Prix de revient total hors taxes : 350 millions d'euros.
- Période d'exécution : du 10 janvier au 3 avril 2025.
- Objectifs de la tranche : annulation d'actions.
- Nombre d'actions rachetées au titre de la tranche : 1 468 198 actions.

■ Convention avec un prestataire de services d'investissement pour le rachat de ses propres actions du 7 mai 2025

- Prix de revient total hors taxes : 500 millions d'euros.
- Période d'exécution : du 8 mai au 18 juillet 2025 au plus tard.
- Objectifs de la tranche : annulation d'actions.
- Nombre d'actions rachetées au titre de la tranche au 30 juin 2025 : 1 410 303 actions.

Taxe sur les réductions de capital consécutives aux rachats d'actions propres prévue par la loi de finances pour 2025 publiée le 14 février 2025

Le 12 décembre 2024, Safran a annulé 3 627 954 actions.

La taxe a été comptabilisée en déduction des capitaux propres pour un montant de 3,8 millions d'euros au premier trimestre 2025.

Au 30 juin 2025, 3 108 501 actions sont auto-détenues aux fins d'annulation. Le montant de la taxe qui devrait être payée lors de leur annulation s'éleverait environ à 3,3 millions d'euros. Conformément à IFRIC 21, aucune écriture n'a encore été passée à ce titre dans les comptes.

6.2.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attributions gratuites d'actions, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

L'ensemble des plans du Groupe étant des plans « equity-settled », la juste valeur de ces avantages accordés aux salariés dans le cadre de ces plans est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution.

Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur

unitaire à la date d'octroi. Les conditions internes (condition de présence, indicateurs de performance...) sont actualisées à chaque clôture et reflétées dans le nombre d'instruments.

Pour les plans sans conditions de performance, l'attribution des droits est conditionnée à la seule présence effective du salarié durant toute la période d'acquisition des droits.

Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions.

Attribution gratuite d'actions avec conditions de performance

Le Conseil d'administration attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance.

Les droits ont été valorisés à leur juste valeur le jour de leur octroi. Le modèle de Black & Scholes a été utilisé afin de modéliser la juste valeur des actions gratuites couplées avec la condition de performance dépendant de l'évolution du cours Safran sur les trois années de période d'acquisition. La valorisation tient compte de la perte de valeur due au versement de dividendes non perçus au cours de la période d'acquisition.

Cette charge de personnel relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes consolidés du Groupe, en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est déterminée en fonction des valorisations précédentes et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le 20 mars 2025, un plan d'actions de performance a été mis en place portant sur 383 369 actions. L'attribution est soumise à condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance internes et externes dont la mesure est effectuée sur trois exercices.

Ainsi, au 30 juin 2025, les principales données relatives aux plans en cours d'acquisition sont les suivantes :

| | Actions de performance 2023 | Actions de performance 2024 | Actions de performance 2025 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Autorisation de l'assemblée générale | 26.05.2021 | 25.05.2023 | 20.03.2025 |
| Attribution par le Conseil d'administration | 23.03.2023 | 21.03.2024 | 20.03.2025 |
| Date d'acquisition définitive des actions | 23.03.2026 | 23.03.2027 | 21.03.2028 |
| Cours de l'action à la date d'octroi | 134,70 € | 206,65 € | 252,50 € |
| Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale | 1 127 | 942 | 1 130 |
| Nombre d'actions de performance attribuées initialement | 799 866 | 436 816 | 383 369 |
| Nombre d'actions annulées ou caduques | (53 122) | (15 166) | (870) |
| NOMBRE D' ACTIONS DE PERFORMANCE RESTANTES AU 30 JUIN 2025 | 746 744 | 421 650 | 382 499 |

La charge relative de ces plans d'actions de performance, comptabilisée dans le poste « autres coûts sociaux » des frais de personnel, s'élève à 41 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 33 millions d'euros au 30 juin 2024.

Attribution gratuite d'actions sans condition de performance

Par autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de la Société avait décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement 10 actions de la Société par salarié des sociétés du Groupe situées dans le monde entier et inscrits à l'effectif le 25 février 2023, sous condition de présence pendant 2 ans mais sans conditions de performance.

La période d'acquisition s'est terminée le 28 mai 2025 et 71 719 bénéficiaires ont été identifiés comme ayant droits à la fin de cette période dont 1 553 salariés à qui un montant en numéraire équivalent à la valeur de 10 actions a été versé en lieu et place des actions elles-mêmes. 701 660 actions ont été livrées aux 70 166 autres salariés.

Dans le poste « autres coûts sociaux » des frais de personnel, le montant de la charge comptabilisée au titre de ces actions s'élève à 26 millions d'euros au 30 juin 2025 (21 millions d'euros au 30 juin 2024).

MODALITÉS DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

| | France | International |
|--|------------|---------------|
| Date d'assemblée générale | 25.05.2023 | 25.05.2023 |
| Date d'attribution ⁽¹⁾ | 25.05.2023 | 25.05.2023 |
| Date d'acquisition définitive des actions ⁽²⁾ | 28.05.2025 | 28.05.2025 |
| Nombre de bénéficiaires estimé à la date d'attribution | 45 954 | 39 565 |
| Nombre de bénéficiaires à la date d'acquisition | 39 995 | 30 171 |
| Nombre d'actions par salarié | 10 | 10 |
| Valeur de l'action à la date d'attribution | 137,14 € | 137,14 € |
| Juste valeur d'une action à la date d'attribution ⁽³⁾ | 134,04 € | 134,04 € |

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à une condition de présence.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée avec le cours de bourse du jour d'attribution ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition.

6.2.3 Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments composés de deux éléments :

- La composante dette, à la date d'émission, est évaluée sur la base des flux de trésorerie contractuels de paiements futurs (coupons et valeur de remboursement) actualisés au taux de marché applicable pour un instrument financier ayant des caractéristiques similaires sans option de conversion. Ultérieurement, la composante dette est comptabilisée au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif comprenant les coupons, la prime de conversion et la quote-part de frais allouée. La valeur de la

dette au bilan est ainsi augmentée à chaque période afin de reconstituer, à l'échéance, sa valeur de remboursement.

- La composante capitaux propres est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la juste valeur de la composante dette. Elle est enregistrée dans les capitaux propres dans le poste « Réserves consolidées ». Elle est maintenue à son coût d'entrée, sans réévaluation ultérieure.

Les frais d'émission sont répartis entre les deux composantes au prorata de leurs valeurs respectives.

OCEANE 2021-2028

Le 14 juin 2021, Safran a émis 4 035 601 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'un nominal unitaire de 180,89 euros soit un montant nominal total de 730 millions d'euros. Les obligations ne portent pas intérêts.

Le prix d'émission des obligations est de 187,22 euros par obligation, soit un prix d'émission total de 756 millions d'euros.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse (exclu) précédant la date de remboursement normal ou anticipé.

À la suite de la distribution du dividende le 30 mai 2024 et conformément aux modalités des OCEANE, le ratio de conversion des obligations est, depuis le 30 mai 2024, de 1,009 action pour 1 obligation.

Le 28 février 2025, Safran a annoncé le remboursement anticipé au 1^{er} avril 2025 de ces OCEANE initialement à échéance 1^{er} avril 2028, les porteurs des OCEANE gardant la possibilité de demander l'exercice de leur droit de conversion jusqu'au 20 mars 2025 inclus.

Au total, 3 764 425 OCEANE ont été amenées à la conversion contre lesquelles Safran a livré un total de 3 798 287 actions.

Les 271 176 OCEANE qui n'ont pas été présentées à la conversion, ont été remboursées le 1^{er} avril 2025 à leur valeur nominale pour un total de 49 millions d'euros.

6.2.4 Distribution de dividendes

L'assemblée générale a approuvé le 22 mai 2025 la distribution d'un dividende de 2,90 euros par action au titre de l'exercice 2024. Ce dividende a été mis en paiement le 2 juin 2025, intégralement versé en numéraire.

Le montant total du dividende (soit 1 229 millions d'euros) approuvé par l'assemblée générale a été établi en tenant compte du nombre total des actions composant le capital à cette date.

À sa date de mise en paiement, Safran détenait environ 4,3 millions de ses actions. Ces actions n'ouvrant pas droit au versement de dividende, le paiement du dividende s'est élevé à 1 216 millions d'euros (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés).

6.2.5 Écarts de conversion

Au 30 juin 2025, les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de conversion comprennent un montant de 629 millions d'euros (155 millions d'euros au 30 juin 2024) correspondant aux écarts de conversion de la période sur les sociétés étrangères.

6.3 Provisions et engagements de retraites

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de manière précise sont classées en « Autres provisions – part à plus d'un an ».

PROVISIONS POUR GARANTIES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des décaissements futurs jugés probables au titre des garanties. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie et des coûts de réparation estimés.

PROVISIONS POUR PERTES À TERMINAISON

Lorsqu'un contrat comptabilisé à l'avancement des coûts devient déficitaire, la perte attendue est enregistrée dans les comptes. Les coûts d'exécution des contrats s'il en existe sont dépréciés et une provision pour pertes à terminaison pour le solde résiduel de la perte est comptabilisée.

PERTES SUR ENGAGEMENT DE LIVRAISONS

Des contrats ou des ensembles contractuels de vente de biens peuvent se révéler déficitaires. Dans ce cas, une perte étant probable, une provision pour pertes sur engagements de livraisons est constituée. Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus incluent les flux hautement probables des activités de ventes de pièces de rechanges et de services découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps. Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

Une provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les principes comptables sont définis à la note 6.3.2.

6.3.1 Synthèse des provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | Reprises | | | | | | | 30.06.2025 |
|---|--------------|------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------|--------------|
| | 31.12.2024 | Dotations | Utilisations ⁽¹⁾ | Reclassements ⁽¹⁾ | Sans objet ⁽²⁾ | Variations de périmètre | Autres | |
| Garanties de fonctionnement | 1 115 | 119 | (70) | - | (141) | - | (13) | 1 010 |
| Engagements financiers dans le cadre de la vente des produits du Groupe | 3 | 1 | - | - | (1) | - | - | 3 |
| Engagements de retraites et assimilés ⁽³⁾ | 673 | 45 | (48) | - | - | 1 | (3) | 668 |
| Contrats commerciaux | 304 | 25 | (53) | - | (15) | - | (7) | 254 |
| Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons | 434 | 48 | (30) | (7) | (31) | 1 | (2) | 413 |
| Litiges | 58 | 9 | (7) | - | (1) | - | (1) | 58 |
| Autres | 421 | 138 | (114) | - | (19) | - | (1) | 425 |
| PROVISIONS | 3 008 | 385 | (322) | (7) | (208) | 2 | (27) | 2 831 |
| ■ Non courant | 1 835 | | | | | | | 1 972 |
| ■ Courant | 1 173 | | | | | | | 859 |

(1) Ces reprises liées à des dépenses de l'exercice ou à des reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

(2) Incluent l'écart de change lié à la parité EUR/USD sur le premier semestre 2025.

(3) Dont en « Autres » (2) millions d'euros correspondant à l'impact des variations de taux d'actualisation et des taux d'inflation qui passe par capitaux propres.

L'impact des variations de provisions en résultat est de 152 millions d'euros et se décompose comme suit :

- (247) millions d'euros en résultat opérationnel courant avec impact résultat ;

- 315 millions d'euros sans impact au résultat (utilisation de la provision) ;
- 1 million d'euros en résultat opérationnel non courant ;
- 83 millions d'euros en résultat financier.

6.3.2 Analyse des engagements de retraites et avantages assimilés

ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des

rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations fait l'objet d'une provision.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes à prestations définies en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- la charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant ;
- la charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

Les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des engagements de retraite sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx. Les principales hypothèses de taux d'actualisation retenues pour le calcul des engagements de retraite ont été mises à jour comme suit :

| | 31.12.2023 | 30.06.2024 | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Zone euro | 3,20 % | 3.70 % | 3.50 % | 3.60 % |
| Royaume-Uni | 4,50 % | 5.20 % | 5.30 % | 5.85 % |

Par ailleurs, l'hypothèse de taux d'inflation retenue sur le Royaume-Uni s'établit comme suit :

| | 31.12.2023 | 30.06.2024 | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Taux d'inflation au Royaume-Uni | 3,00 % | 3.20 % | 3.20 % | 2.95 % |

6.4 Financement et gestion du risque financier

6.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides mobilisables immédiatement disponibles ou convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de

trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à 92 jours. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et sont intégrés aux passifs financiers.

Les principaux supports de placement utilisés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|--------------|--------------|
| OPCVM et valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾ | 1 894 | 2 628 |
| Dépôts à terme | 2 448 | 919 |
| Liquidités et équivalents de trésorerie | 2 172 | 3 160 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 6 514 | 6 707 |

(1) Dont 107 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2025 (394 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Au 30 juin 2025, les dépôts à terme intègrent 200 millions d'euros de placements entrant dans le champ d'application des

conventions-cadres qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires (cf. note 6.5.5 du § 3.1 du document d'enregistrement universel 2024).

6.4.2 Passifs financiers portant intérêts

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomposition des passifs financiers portant intérêts

(en millions d'euros)

| | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|--------------|--------------|
| Emprunts obligataires | 1 399 | 698 |
| Emprunts obligataires convertibles (OCEANE) | 721 | - |
| Billets non garantis de premier rang (USPP) | 588 | 552 |
| Dettes de location ⁽¹⁾ | 530 | 577 |
| Emprunts à long terme | 550 | 584 |
| Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine) | 3 788 | 2 411 |
| Emprunts obligataires | - | 699 |
| Dettes de location | 125 | 118 |
| Emprunts à long terme | 293 | 426 |
| Intérêts courus non échus | 5 | 1 |
| Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine | 423 | 1 244 |
| <i>Negotiable European Commercial Papers</i> | 200 | 750 |
| Concours bancaires court terme et assimilés | 365 | 433 |
| Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine | 565 | 1 183 |
| Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an) | 988 | 2 427 |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS ⁽²⁾ | 4 776 | 4 838 |

(1) Dont 196 millions d'euros à plus de cinq ans.

(2) La juste valeur des passifs financiers portant intérêts est de 4 767 millions d'euros (4 650 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Opérations principales au cours de l'exercice

- Remboursement anticipé, le 1^{er} avril 2025, des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises pour un montant nominal de 730 millions d'euros en 2021 et dont l'échéance normale était

le 1^{er} avril 2028 (OCEANE 2028). Au jour du remboursement anticipé, 271 176 OCEANE 2028 restaient en circulation et ont donc été remboursées au pair pour un montant total de 49 millions d'euros. Les autres OCEANE 2028 avaient préalablement été présentées à la conversion (cf. note 6.2.3 « Émission d'obligations convertibles »).

Principaux emprunts

| Type | Nominal (en millions) | Émission | Échéance | Nominal restant dû au 30.06.2025 | Devises | Taux d'intérêt nominal | Fixe (F) Variable (V) | Taux d'intérêt après couverture (si couverture) | Fixe (F) Variable (V) |
|---|--------------------------|--------------|--------------|-------------------------------------|---------|------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES | | | | | | | | | |
| Obligations | 700 | Mars 2021 | Mars 2026 | 700 | EUR | 0,125 % | F | | |
| Obligations | 700 | Mars 2021 | Mars 2031 | 700 | EUR | 0,750 % | F | | |
| EMPRUNT BEI (BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT) | | | | | | | | | |
| BEI | 500 | Février 2022 | Février 2032 | 500 | EUR | 1,091 % | F | | |
| USPP (BILLETS NON GARANTIS DE PREMIER RANG) | | | | | | | | | |
| USPP | 181 | Juin 2020 | Juin 2030 | 181 | USD | 3,10 % | F | 2,04 % | F EUR |
| USPP | 133 | Juin 2020 | Juin 2032 | 133 | USD | 3,30 % | F | 2,22 % | F EUR |
| USPP | 122 | Juin 2020 | Juin 2030 | 122 | EUR | 2,00 % | F | | |
| USPP | 164 | Juin 2020 | Juin 2032 | 164 | EUR | 2,05 % | F | | |
| AUTRES | | | | | | | | | |
| NEUCP | 475 | - | - | 475 | EUR | 1,92 % | V | | |
| Dettes de location | 695 | - | - | 695 | - | | | | |

L'analyse des passifs financiers portant intérêts en fonction des variations cash et non cash est décrite ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | Flux avec impact sur la trésorerie | Flux sans impact sur la trésorerie | | | 30.06.2025 |
|--|--------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| | | Flux totaux de trésorerie | Écart de change | Variation de juste valeur | Autres | |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | 4 776 | 622 | (11) | - | (549) | 4 838 |

Répartition des emprunts par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture

| Avant couverture (en millions) | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|
| | Devises | Euros | Devises | Euros |
| EUR | 4 024 | 4 024 | 4 125 | 4 125 |
| USD | 596 | 567 | 592 | 504 |
| CAD | 5 | 3 | 6 | 4 |
| GBP | 18 | 21 | 17 | 20 |
| Autres | NA | 161 | NA | 185 |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | | 4 776 | | 4 838 |

| Après couverture (en millions) | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|
| | Devises | Euros | Devises | Euros |
| EUR | 4 327 | 4 327 | 4 392 | 4 392 |
| USD | 281 | 264 | 278 | 237 |
| CAD | 5 | 3 | 6 | 4 |
| GBP | 18 | 21 | 17 | 20 |
| Autres | NA | 161 | NA | 185 |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | | 4 776 | | 4 838 |

Répartition des emprunts à taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture

| Avant couverture (en millions d'euros) | Total | | Non courant | | | | Courant | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| | 31.12.2024 | 30.06.2025 | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | |
| | Base | Base | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen |
| Taux fixe | 4 400 | 4 348 | 3 704 | 1,03 % | 2 360 | 1,99 % | 696 | 2,74 % | 1 988 | 1,41 % |
| Taux variable | 376 | 490 | 84 | 2,41 % | 51 | 2,92 % | 292 | 3,01 % | 439 | 2,05 % |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | 4 776 | 4 838 | 3 788 | 1,06 % | 2 411 | 2,01 % | 988 | 2,82 % | 2 427 | 1,53 % |

| Après couverture (en millions d'euros) | Total | | Non courant | | | | Courant | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| | 31.12.2024 | 30.06.2025 | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | |
| | Base | Base | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen | Base | Taux moyen |
| Taux fixe | 4 400 | 4 348 | 3 704 | 0,94 % | 2 360 | 1,87 % | 696 | 2,74 % | 1 988 | 1,41 % |
| Taux variable | 376 | 490 | 84 | 2,41 % | 51 | 2,92 % | 292 | 3,01 % | 439 | 2,05 % |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | 4 776 | 4 838 | 3 788 | 0,97 % | 2 411 | 1,89 % | 988 | 2,82 % | 2 427 | 1,53 % |

Échéancier des passifs portant intérêts

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|-------------------|-------------------|
| Échéances en : | | |
| ■ N + 1 | 990 | 2 427 |
| ■ N+2 à N+5 | 2 101 | 1 075 |
| ■ Au-delà de 5 ans | 1 685 | 1 336 |
| PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS | 4 776 | 4 838 |

6.4.3 Dettes soumises à des conditions particulières

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | |
|---|-------------|
| Dettes soumises à des conditions particulières au 31.12.2024 | 287 |
| Nouvelles avances reçues | 3 |
| Remboursement d'avances | (16) |
| Sous-total changements résultant des flux de trésorerie | (13) |
| Charges d'intérêts et actualisation | 2 |
| Sous-total changements sans contrepartie de trésorerie | 2 |
| DETTES SOUMISES À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU 30.06.2025 | 276 |

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

La révision des probabilités de remboursement des avances remboursables concerne essentiellement des programmes aéronautiques civils.

6.4.4 Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euro, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs et sont réalisées ses opérations.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire pour adapter ses coûts à un environnement monétaire volatile.

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur trois principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause ;
- donner de la visibilité sur le taux de change appliqué dans les comptes des sociétés du Groupe.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection afin de permettre aux opérationnels de construire leurs performances économiques sur la base d'un taux de conversion maîtrisé. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à garantir une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels. Certains instruments incluent des barrières activantes et/ou désactivantes, représentant un risque de perte de couverture et un risque sur l'atteinte des cours couverts cibles dans certains cas de fluctuation des taux de change.

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes.

La majeure partie des dérivés en portefeuille ayant une maturité inférieure à un an, Safran est amené à proroger les dérivés afin d'aligner leur maturité avec celle des flux couverts. Safran réalise ces prorogations sans impact de trésorerie (« méthode du report au cours historique »).

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change est présentée ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | | 30.06.2025 | |
|-------------------------------------|------------|----------------|--------------|----------------|
| | À l'actif | Au passif | À l'actif | Au passif |
| GESTION DU RISQUE DE CHANGE | 952 | (8 818) | 1 406 | (4 514) |
| Swaps | 27 | (15) | - | (10) |
| Achats et ventes à terme de devises | 6 | - | 1 | (142) |
| Options de change | 919 | (8 803) | 1 405 | (4 362) |

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

| (en millions de devises) | | | 30.06.2025 | | | |
|--|------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------|--------------|
| | | | Juste valeur ⁽¹⁾ | Montant notionnel ⁽¹⁾ | < 1 an | De 1 à 5 ans |
| Devise contre EUR | Dérivé | Position | | | | |
| USD | Contrat <i>forward</i> | Achat | (121) | (2 750) | (2 750) | - |
| | | Vente | (19) | 200 | 200 | - |
| | Cross-currency swaps | | (10) | (314) | - | (314) |
| | Options <i>put</i> | Achat | 1 060 | 79 503 | 78 003 | 1 500 |
| | | Vente | (820) | (21 792) | (21 392) | (400) |
| | Options <i>call</i> | Achat | 100 | (21 492) | (21 092) | (400) |
| | | Vente | (3 119) | 129 373 | 127 273 | 2 100 |
| | Accumulateurs ⁽²⁾ | Achat | 3 | (85) | (85) | - |
| | | Vente | 39 | 457 | 457 | - |
| | CAD | Contrat <i>forward</i> | Achat | - | 79 | 79 |
| Options <i>call</i> | | Achat | 7 | (1 799) | (1 760) | (39) |
| Options <i>put</i> | | Vente | (132) | (3 735) | (3 657) | (78) |
| GBP | Contrat <i>forward</i> | Achat | - | 129 | 129 | - |
| | Contrat <i>forward</i> | Vente | - | - | - | - |
| | Options <i>call</i> | Achat | 79 | (2 015) | (1 993) | (22) |
| | Options <i>put</i> | Vente | (53) | (3 926) | (3 881) | (45) |
| MXN | Contrat <i>forward</i> | Achat | (1) | 3 260 | 3 260 | - |
| | Contrat <i>forward</i> | Vente | - | - | - | - |
| | Options <i>call</i> | Achat | 43 | (32 499) | (26 742) | (5 757) |
| | Options <i>put</i> | Vente | (164) | (62 443) | (53 129) | (9 314) |
| PORTFEUILLE DES DÉRIVÉS DE CHANGE | | | (3 108) | | | |

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

La juste valeur du portefeuille de dérivés de change est de (3 108) millions d'euros au 30 juin 2025 contre (7 866) millions d'euros au 31 décembre 2024.

La variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués sur l'exercice est donc de 4 758 millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025.

Au compte de résultat, le Groupe a retenu l'option de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux dérivés ci-dessus (IFRS 9) et doit en conséquence comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de juste valeur de ses dérivés.

6.4.5 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêts recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs et sur le bilan du Groupe ;

- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

La Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

Exposition au risque de taux d'intérêt USD

Le 21 juillet 2020, les deux tranches émises en dollars US de l'émission du 29 juin 2020 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP), respectivement 181 millions de dollars US à taux fixe à 10 ans (Tranche A) et 133 millions de dollars US à taux fixe de 12 ans (Tranche B) ont fait l'objet d'un *cross-currency swap* receveur fixe en dollars US / payeur fixe en euros. Le *cross-currency swap* fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

La juste valeur du *cross-currency swap* est intégrée dans le portefeuille des dérivés de change (cf. note 6.4.4 « Gestion des risques de change »).

6.4.6 Gestion du risque sur les contrats d'approvisionnement d'énergie

Deux contrats VPPA (*Virtual Power Purchase Agreement*) ont été signés par Safran, l'un en 2023 aux États-Unis pour une production attendue totale de 247 GWh sur une durée de 12 ans et l'autre en 2024, en Malaisie pour une production attendue totale de 15 GWh par an sur une durée de 21 ans.

La mise en exploitation est attendue pour ces centrales en 2026.

Ces contrats, à l'exception de la composante de certificats d'origine, sont considérés comme des contrats dérivés selon IFRS 9 et sont évalués à la juste valeur par résultat financier.

Au 30 juin 2025, la juste valeur est de l'ordre de 1 million d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les impacts de la variation de juste valeur des VPPA sont non matériels à l'échelle du Groupe.

6.4.7 Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les garanties financières accordées aux clients ;
- les lignes de crédit non tirées.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Les lignes de crédit du Groupe sont contractées auprès de banques de premier rang.

Le Groupe suit étroitement ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Les créances et actifs présentant un risque ont été provisionnés au cas par cas.

Le taux de dépréciation pour pertes de crédit attendues s'établit à 0.52 % pour la clôture du 30 juin 2025, identique au taux utilisé fin décembre 2024.

6.4.8 Gestion du risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé, ou financé, auprès de la société de tête du Groupe à des conditions de marché. Safran SA assure le

financement courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (A) | 6 514 | 6 707 |
| Passifs financiers portant intérêts (B) | 4 776 | 4 838 |
| POSITION FINANCIÈRE NETTE (A) - (B) | 1 738 | 1 869 |

Le ratio d'endettement net (*gearing*) du Groupe ressort à :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------------|------------------|
| Position financière nette | 1 738 | 1 869 |
| Capitaux propres | 10 725 | 13 778 |
| RATIO D'ENDETTEMENT NET (GEARING) | - 16,21 % | - 13,57 % |

Notation de crédit

La notation de crédit long terme établie par Standard & Poor's est la suivante :

| | Long terme | Perspectives |
|------------|------------|--------------|
| 30.06.2024 | A- | Stable |
| 30.06.2025 | A- | Stable |

Covenants financiers

Les émissions de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain du 29 juin 2020 sont soumises à un covenant financier sous la forme d'un ratio limite à ne pas dépasser : dette nette / EBITDA \leq 3 (cf. note 6.4.2 « Passifs financiers portant intérêts »). Le test du covenant est semestriel ; il est respecté au 30 juin 2025.

Les définitions des termes « dette nette » et « EBITDA » utilisés dans le covenant mentionné ci-dessus sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières portant intérêts (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées).

Lignes de crédit renouvelable

Le 4 mai 2022, Safran a mis en place une ligne de crédit renouvelable de 2 milliards d'euros, non-tirée au 30 juin 2025, dont l'échéance initiale de mai 2027 a été repoussée à mai 2029 après l'exercice par Safran des deux options d'extension d'une année chacune.

Les conditions financières de cette ligne sont indexées sur la satisfaction par le Groupe de deux critères de développement durable : émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) et proportion de femmes parmi les cadres dirigeants. La satisfaction de ces critères de développement durable ne constitue pas un engagement contractuel et leur éventuelle absence de satisfaction ne constitue pas un défaut au titre du contrat. La satisfaction ou non de ces deux critères est sans incidence sur la faculté d'utiliser la ligne.

Cession de créances sans recours

La position financière nette au 30 juin 2025, comme au 31 décembre 2024, n'inclut pas la ligne confirmée de cessions sans recours de créances clients au bénéfice de CFM International Inc. (société consolidée en opération conjointe).

Cette ligne, renouvelée en janvier 2025, a un plafond d'utilisation de 1 500 millions de dollars US jusqu'en janvier 2026.

Cette ligne était utilisée au 30 juin 2025 à hauteur de 645 millions de dollars US (soit 322 millions de dollars US à 50 %) contre 396 millions de dollars US (soit 198 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2024.

Cette ligne peut être dénoncée par les contreparties bancaires en cas de dégradation significative de la notation de crédit du débiteur cédé.

NOTE 7 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

L'analyse des principaux postes des flux aux activités opérationnelles est la suivante :

DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Le détail, sur les exercices 2025 et 2024, est le suivant :

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------|------------|
| Amortissements | 692 | 719 |
| Provisions | 111 | (152) |
| Dépréciations | (37) | 138 |
| AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS | 766 | 705 |

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Les variations, sur les exercices 2025 et 2024, des principaux postes du besoin en fonds de roulement sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|--------------|--------------|
| Variation nette des stocks et en-cours de production | (1 297) | (1 119) |
| Variation nette des dettes et créances d'exploitation | 731 | (241) |
| Variation des coûts des contrats | (84) | (77) |
| Variations des actifs et passifs sur contrat | 585 | 1 235 |
| Variation nette des autres débiteurs et créditeurs | (75) | 34 |
| VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | (140) | (168) |

AUTRES

| <i>(en millions d'euros)</i> | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|--------------|--------------|
| Annulation de la charge d'impôts | (38) | 2 060 |
| Impôts payés | (157) | (360) |
| Autres éléments | (7) | (9) |
| CIR | (86) | (92) |
| Neutralisation de marges avec les co-entreprises | 82 | 158 |
| Charges liées aux paiements fondés sur des actions | 54 | 67 |
| Pertes de change | 10 | (17) |
| AUTRES | (142) | 1 807 |

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

L'analyse des principaux postes des flux aux activités d'investissement est la suivante :

Décassements nets sur acquisitions de titres ou d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le décaissement net de (147) millions d'euros correspond essentiellement à l'acquisition de la société CRT.

En 2024, le décaissement net de (189) millions d'euros correspondait à l'acquisition de la société ADOS et à diverses augmentations de capital.

7.3 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

L'analyse des principaux flux provenant des activités de financement est la suivante :

- paiement des dividendes au titre de 2024 pour 1 216 millions d'euros ;
- rachat d'actions pour 707 millions d'euros au 30 juin 2025 ;
- remboursement des OCEANE qui n'ont pas été présentées à la conversion pour un total de 49 millions d'euros ;
- augmentation des financements court terme.

NOTE 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Parties liées

Les parties liées du Groupe sont les suivantes : les actionnaires de Safran (notamment l'État français) exerçant un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe, les sociétés sur lesquelles ces actionnaires exercent un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les entreprises associées, les co-entreprises, ainsi que les dirigeants.

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises et entreprises associées concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Dassault Aviation, Airbus et à la Direction générale de l'armement et sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises | 2 563 | 2 716 |
| Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises | (85) | (88) |

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises | 2 501 | 2 401 |
| Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises | 5 911 | 6 690 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Engagements donnés aux parties liées autres que les co-entreprises ⁽¹⁾ | 2 568 | 2 175 |

(1) Cf. note 8.2.1 « Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe ».

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | 30.06.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------|------------|
| Ventes aux co-entreprises ⁽¹⁾ | 305 | 581 |
| Achats auprès des co-entreprises | (89) | (78) |

(1) Principalement avec Shannon Engine Support Limited.

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Créances sur les co-entreprises | 573 | 646 |
| Dettes envers les co-entreprises | 393 | 464 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------|------------|
| Engagements donnés aux co-entreprises ⁽¹⁾ | 1 768 | 1 938 |

(1) Principalement la réservation de capacités moteurs envers Shannon Engine Support Limited.

8.2 Engagements hors bilan et passifs éventuels

8.2.1 Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les différentes natures des engagements donnés et des passifs éventuels au sein du Groupe sont les suivantes :

GARANTIES DONNÉES LIÉES À L'EXÉCUTION DE CONTRATS D'EXPLOITATION

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

ENGAGEMENTS DE COMPENSATION

L'obtention de grands contrats par le Groupe, en particulier dans le domaine de la défense, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou offsets, directs, semi-directs ou indirects.

La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer le Groupe au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité du Groupe à réaliser ses obligations, la pénalité est déduite du chiffre d'affaires reconnu.

ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les engagements de location donnés concernent les contrats de location qui bénéficient d'une exemption dans le cadre de la norme IFRS 16 (location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur) et les contrats de location signés mais pas encore démarrés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE

Dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs d'avions civils, le Groupe peut être amené à prendre des engagements financiers en faveur de compagnies aériennes. Ces engagements s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils sont pris par le Groupe, conjointement avec son partenaire GE Aerospace, au côté des avionneurs et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces financements peuvent notamment prendre la forme de financements *backstop* d'avions, de garanties *backstop* données en faveur d'établissements prêteurs pour le financement d'avions, de garanties de valeur d'actif à une date donnée, ou de reprises d'avions usagés à une date donnée et à un prix donné.

À la différence des garanties de valeur d'actif et des reprises d'avions usagés, les engagements de type *backstop* sont en fait des promesses de financement données dans leur principe dès la prise de commande mais qui ne seront éventuellement mises en place qu'à la demande du client lors de la livraison des avions commandés. Elles ne font pas partie des engagements hors bilan car (i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons et (ii) historiquement, peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions de financement non incitatives et du caractère subsidiaire de ces financements derrière le marché des loueurs, banques, assureurs crédit et investisseurs.

PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

Dans le cadre de leur activité courante, le Groupe ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques ou retard dans la phase de développement, pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. note 6.3.1 « Synthèse des provisions »). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note 8.3 « Litiges », pour les plus significatives.

Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles | 11 | 10 |
| Engagements d'achat d'immobilisations corporelles | 434 | 575 |
| Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation | 6 809 | 6 025 |
| Engagements de location | 153 | 229 |
| Engagements financiers dans le cadre de la vente des produits du Groupe | 26 | 24 |
| Autres engagements | 4 032 | 4 038 |
| ENGAGEMENTS DONNÉS ET PASSIFS ÉVENTUELS | 11 465 | 10 901 |

Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la note 8.1 « Parties liées ».

Engagements financiers dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Sont reportés dans le tableau d'engagements hors bilan ci-dessus uniquement les montants des engagements effectivement en place à la date de clôture. L'exposition brute au titre de ces financements s'élève, en devise de transaction, à 28 millions de dollars US au 30 juin 2025 (27 millions de dollars US au 31 décembre 2024), soit 24 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage ou à terme détenus, l'exposition nette ressort à 2 millions

de dollars US au 30 juin 2025 (1 million de dollars US au 31 décembre 2024) soit 2 millions d'euros au 30 juin 2025 (1 million d'euros au 31 décembre 2024) et donne lieu, après appréciation du risque, à la constitution d'une provision dans les comptes. Le risque et la provision correspondante sont appréciés suivant un modèle de probabilisation des événements susceptibles de générer une sortie nette future de ressources pour le Groupe.

Les engagements de type *backstop* se montent, en devise de transaction, et en valeur non actualisée, à 1,7 milliard de dollars US au 30 juin 2025. Ils ne font pas partie des engagements hors bilan.

Autres engagements

Dans le cadre du projet d'acquisition des activités de commandes de vol et d'actionnement de Collins Aerospace par Safran USA, Safran SA a accordé contractuellement une garantie de paiement de 1,8 milliard de dollars US à Goodrich Corporation et Hamilton Sundstrand Corporation pour le compte de sa filiale Safran USA.

D'autre part, si certaines approbations réglementaires venaient à bloquer la transaction, des frais de résiliation de cette acquisition seraient supportés par Safran à hauteur de 72 millions de dollars US.

Dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique, Safran s'est engagé à souscrire au fonds d'investissement Ace Aero Partenaires (AAP#1) à hauteur de 58 millions d'euros.

À la suite des différents appels de fonds effectivement réalisés, le montant de l'engagement résiduel est de 3 millions d'euros au 30 juin 2025.

En juillet 2024, Safran s'est engagé à hauteur de 45 millions d'euros au nouveau fonds de soutien à la filière aéronautique nommé « Ace Aero Partenaires 2 ». Au 30 juin 2025, il reste 42 millions d'euros d'engagements à ce titre.

Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|--|------------|------------|
| Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs | 8 | 10 |
| Garanties de bonne fin | 16 | 15 |
| Avals, cautions reçus | 2 | 2 |
| Autres engagements reçus | 304 | 292 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | 330 | 319 |

8.2.2 Engagements et passifs éventuels liés au périmètre du Groupe

À l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

(I) GARANTIES DE PASSIF DONNÉES

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|---|------------|------------|
| Garanties de passifs données ⁽¹⁾ | 36 | 36 |

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

(II) GARANTIES DE PASSIF REÇUES

| (en millions d'euros) | 31.12.2024 | 30.06.2025 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Garanties de passifs reçues | 221 | 221 |

Garanties données dans le cadre des cessions des activités de sécurité

Safran a accordé contractuellement à Advent International lors de la cession des activités Identité et Sécurité intervenue le 31 mai 2017 une indemnité spécifique plafonnée à 200 millions de réels brésiliens (soit 31 millions d'euros) destinée à couvrir les conséquences financières éventuelles du différend qui oppose Morpho do Brasil à l'administration fiscale brésilienne au sujet de la méthode de taxation sur la valeur ajoutée de certains produits.

Garanties reçues dans le cadre d'acquisitions

Eramet a accordé à Safran lors de la cession d'Aubert et Duval, une garantie générale de passif de 35 millions d'euros et différentes garanties spécifiques pour un montant total de 150 millions d'euros.

Au titre de l'acquisition des activités de systèmes électriques aéronautiques auprès de Thales, Thales a accordé contractuellement à Safran une garantie générale de passif de 18 millions d'euros et plusieurs garanties spécifiques de 18 millions d'euros couvrant différents sujets.

8.3 Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, investigations, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales en lien avec les activités du Groupe, et notamment à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.

Certaines filiales font l'objet de réclamations de la part de leurs clients, notamment aviateurs et compagnies aériennes. Ces réclamations peuvent notamment porter sur le respect de délais de livraison, des problèmes de qualité produits, des désaccords commerciaux liés notamment à des évolutions réglementaires, ou plus généralement sur le non-respect allégué des accords. De telles réclamations donnent lieu à des négociations techniques, industrielles et commerciales pouvant se conclure par des accords transactionnels, sans que cela ne donne lieu à des procédures judiciaires ou arbitrales.

8.4 Événements postérieurs à la date de clôture

Acquisition des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace

Safran a finalisé le 21 juillet 2025 l'acquisition des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace, des systèmes dont la fonction est critique pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères pour un prix d'acquisition de 1,8 milliard de dollars.

Grâce à cette acquisition, Safran devient un leader mondial des systèmes d'actionnement et de commandes de vol, se positionnant de manière optimale pour les programmes aéronautiques de prochaine génération.

Pour répondre à l'ambition de décarbonation du secteur, la prochaine génération d'avions monocouloirs se caractérisera par des architectures disruptives et une électrification croissante, nécessitant des innovations majeures dans les systèmes de commandes de vol et d'actionnement. La combinaison de l'expertise reconnue de Collins dans l'actionnement hydraulique et mécanique, avec le solide savoir-faire de Safran en actionnement électrique, ainsi qu'en électronique, permettra au Groupe de relever ce défi.

Cette acquisition apporte également à Safran une complémentarité dans l'actionnement des hélicoptères et des nacelles, où le Groupe figure déjà parmi les leaders mondiaux. Dans le secteur de la défense, Safran renforce son offre en solutions d'actionnement et de commandes de vol pour les avions militaires et les missiles, consolidant ainsi la croissance de ses activités de souveraineté.

Les principaux avantages stratégiques de cette acquisition pour Safran incluent :

- une offre de produits très complémentaire, positionnant Safran comme un leader du secteur avec un portefeuille élargi dans les systèmes de commandes de vol et d'actionnement ;
- une exposition équilibrée entre les différents segments de marché (avions commerciaux et militaires, hélicoptères), avec des positions fortes sur les programmes matures et ceux en croissance ;
- des expertises complémentaires en actionnement hydraulique et électromécanique, renforçant la capacité de Safran à accompagner la nouvelle génération d'avions ;

- un niveau attractif de chiffre d'affaires récurrent dans les activités de service, représentant environ 40 % du chiffre d'affaires ;
- une création de valeur significative grâce au potentiel de synergies de coûts à court et moyen terme, avec un potentiel supplémentaire lié aux synergies commerciales.

Cette activité emploie environ 4 000 personnes réparties sur huit sites principaux en Europe (Royaume-Uni, Italie et France) et en Asie, et exerce des activités en Pologne, aux États-Unis et en Inde.

Les systèmes de commandes de vol et d'actionneurs de Collins sont intégrés à bord de 180 plateformes et ont généré un chiffre d'affaires d'environ 1,55 milliard de dollars en 2024 et un EBITDA d'environ 130 millions de dollars.

Ces activités détenues à 100 %, seront consolidées à compter du 1^{er} août 2025 dans les comptes du Groupe au sein de l'UGT Safran Electronics & Defense.

Cession des activités d'actionnement électromécanique

Le 21 juillet 2025, concomitamment à l'opération d'acquisition des activités de Collins Aerospace, Safran a finalisé la cession de ses activités d'actionnement électromécanique au groupe Woodward pour un prix d'environ 46 millions de dollars.

Cette transaction inclut la propriété intellectuelle, les actifs opérationnels, les salariés et les accords à long terme avec les clients concernant le système d'actionneur de compensation du stabilisateur horizontal (HSTA)⁽¹⁾. Ce dernier assure la stabilisation de l'avion et le maintien de son assiette, favorisant un vol sûr et efficace.

La cession comprend également d'autres produits électromécaniques et des unités de commandes électroniques avec un portefeuille d'applications pour l'aviation commerciale et d'affaires.

Cette activité avait réalisé un chiffre d'affaires d'environ 65 millions de dollars en 2024.

(1) Notamment utilisé à bord des Airbus A350.

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Safran, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

Jérôme de Pastors

Christophe Berrard

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Berteaux

Nicolas Macé

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2025 – VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 2,90 EUROS PAR ACTION

L'assemblée générale mixte des actionnaires s'est réunie le 22 mai 2025, au Campus Safran – 31, rue de Vilgénis, 91300 Massy.

L'ensemble des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale a été adopté.

Les actionnaires ont ainsi approuvé :

- les comptes de l'exercice 2024 et la fixation du dividende au titre de l'exercice 2024 à 2,90 euros par action ;
- la nomination de Valérie Baudson en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement d'Hélène Auriol Potier ;
- le renouvellement de Fabienne Lecorvaisier en qualité d'administratrice indépendante ;
- le renouvellement de Patrick Péлата en qualité d'administrateur indépendant ;

- l'ensemble des résolutions portant sur les rémunérations des mandataires sociaux (rémunérations 2024 et politiques de rémunérations 2025) ;
- la nouvelle autorisation permettant à Safran de racheter ses propres titres à un prix maximum d'achat de 365 euros par action ;
- des modifications statutaires concernant notamment les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés actionnaires et la durée des mandats des administrateurs ;
- les autorisations financières permettant à Safran, si nécessaire, de faire appel au marché, utilisables en dehors des périodes d'offre publique.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS PERMANENTS

Le Conseil d'administration

Prenant en compte l'approbation par l'assemblée générale du 22 mai 2025 de l'ensemble des résolutions portant sur sa composition, le Conseil d'administration demeure composé de 16 membres, dont :

- sept administrateurs indépendants ;
- un représentant de l'État et un administrateur nommé sur proposition de l'État ;

- deux représentants des salariés actionnaires et deux représentants des salariés.

À l'issue de l'assemblée générale, le taux d'indépendance du Conseil est de 58,3 % ⁽¹⁾ et le pourcentage de féminisation reste inchangé, à 41,7 % ⁽¹⁾.

(1) Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte dans ce calcul, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ou à la loi.

À la date de publication du présent rapport, le Conseil d'administration est ainsi composé des administrateurs suivants :

| Administrateurs | Indépendants |
|---|--------------|
| Ross McInnes, Président du Conseil d'administration | |
| Olivier Andriès, Directeur Général | |
| Anne Aubert, administratrice représentant les salariés actionnaires | |
| Valérie Baudson | ✓ |
| Patricia Bellinger | ✓ |
| Fabrice Brégier | ✓ |
| Monique Cohen, présidente du comité des nominations et des rémunérations | |
| Christèle Debarenne-Fievet, administratrice représentant les salariés | |
| Pascale Dosda, administratrice représentant les salariés actionnaires | |
| Céline Fornaro, représentante de l'État | |
| Laurent Guillot, président du comité d'audit et des risques | ✓ |
| Ivan Hardouin, administrateur représentant les salariés | |
| Alexandre Lahousse, administrateur nommé sur proposition de l'État | |
| Fabienne Lecorvaisier | ✓ |
| Patrick Péлата, administrateur référent, administrateur chargé du suivi des questions climatiques, président du comité innovation, technologie & climat | ✓ |
| Robert Peugeot | ✓ |

SOIT 16 MEMBRES ET 58,3 % D'INDÉPENDANTS ⁽¹⁾

(1) Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées, les administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage.

Les comités permanents du Conseil d'administration

Le 22 mai 2025, le Conseil d'administration :

- a nommé Patrick Péлата en qualité d'administrateur référent en remplacement de Monique Cohen, l'a reconduit dans ses fonctions d'administrateur chargé du suivi des questions climatiques, ainsi que dans l'ensemble de ses fonctions au sein des trois comités ;
- a nommé Valérie Baudson en qualité de membre du comité des nominations et des rémunérations, en remplacement d'Hélène Auriol Potier ;
- a reconduit Fabienne Lecorvaisier dans ses fonctions de membre du comité d'audit et des risques et l'a nommée en qualité de membre du comité innovation, technologie & climat.

À la date de publication du présent rapport, les comités permanents du Conseil d'administration sont ainsi composés des membres suivants :

| Comité d'audit et des risques | Indépendant |
|---|-------------|
| Laurent Guillot, président | ✓ |
| Ivan Hardouin (représentant les salariés) | |
| Céline Fornaro (représentante de l'État) | |
| Fabienne Lecorvaisier | ✓ |
| Patrick Péлата | ✓ |
| Robert Peugeot | ✓ |

SOIT 6 MEMBRES ET 80 % D'INDÉPENDANTS (4/5 ⁽¹⁾)

(1) Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées, les administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage.

Comité des nominations et des rémunérations**Indépendant**

Monique Cohen, présidente

Patrick Pélata

✓

Valérie Baudson

✓

Patricia Bellinger

✓

Christèle Debarenne-Fievet (représentant les salariés) – partie « Rémunérations »

Céline Fornaro (représentante de l'État)

SOIT 6 MEMBRES ET 60 % D'INDÉPENDANTS (3/5 ⁽¹⁾)

(1) Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées, les administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage.

Comité innovation, technologie & climat**Indépendant**

Patrick Pélata, président

✓

Fabrice Brégier

✓

Ivan Hardouin (représentant les salariés)

Laurent Guillot

✓

Alexandre Lahousse (administrateur nommé sur proposition de l'État)

Fabienne Lecorvaisier

✓

SOIT 6 MEMBRES ET 80 % D'INDÉPENDANTS (4/5 ⁽¹⁾)

(1) Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées, les administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage.

CONTACT

Direction de la Communication financière

Analystes et investisseurs institutionnels

- Téléphone : + 33 (0)1 40 60 80 80
- E-mail : investor.relation@safrangroup.com

Actionnaires individuels

- Numéro Vert : 0 800 17 17 17 de 9 h à 17 h
(Appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine)
- E-mail : actionnaire.individuel@safrangroup.com

SAFRAN

2, boulevard du Général-Martial-Valin
75724 Paris Cedex 15
France

Toute l'information financière de Safran est consultable sur le site Internet www.safran-group.com, à la rubrique Finance.



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Tél. : +33 (0)7 60 66 70 83

Crédits photos : Adrien Daste/Safran

**POWERED
BY TRUST**

